

JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie ; de Poësie ;
de Traits d'Histoire , ancienne & moderne , de
Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nou-
velles de la République des Lettres ; & de di-
verses autres Particularités intéressantes & cu-
rieuses , tant de Suisse , que des Païs Etrangers.*

M A R S 1 7 4 0 .



A N E U C H A T E L .
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

M D C C K L

Avec Approbation.





JOURNAL HELVETIQUE,

M A R S 1740.



LES Matières de Métaphisique étant trop abstraites pour plusieurs de nos Lecteurs, nous avons diféré jusques ici de donner la Pièce suivante : Mais comme la Dispute sur le *Système Leibnitien*, qui a parû dans nos Journaux, seroit imparfaite sans cette Lettre, qui en fera la cloture, nous avons crû ne devoir pas en priver des Savans du premier Ordre, qui l'attendent depuis long-tems. Nous prions le Lecteur de se souvenir qu'on exige d'un Ouvrage tel que le nôtre qu'il soit comme un Parterre émaillé de plusieurs Fleurs, où chacun puisse trouver celle qui flate le plus son goût. C'est ce qui autorise la diversité que nous recherchons.

Q. 2

LETTRE



L E T T R E

A Mr. ROQUES, Pasteur de l'Eglise Françoisse de Bâle, sur les Idées innées & leur développement.

M O N S I E U R

P Our rendre utile, s'il se peut, nôtre Dispute Littéraire, je ne m'arrêterai pas sur quelques Points peu importants de la dernière Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, dans le *Journal Helvétique*, en Février & Mars 1739. comme par exemple sur l'*ironique* de celle qui l'avoit précédée, sur l'*appuyés* des Objections faites à Mr. DE LEIBNITZ de son vivant; sur le *Caractère* de ses Antagonistes &c.

Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, dans ma précédente, & ce que j'ai aussi écrit dans ma troisième Lettre à Mr. le Conseiller MEURON, sur le fond du Système de Mr. De Leibnitz, me paroît plus que suffisant pour les Connoisseurs, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune répétition. Il est plus convenable d'examiner la fameuse question des

Idées

Idées innées, & de leur *développement*, puis que vous avez trouvé à propos, d'en faire le sujet de plusieurs *Objections* contre Mr. *De Leibnitz*.

Mais permettez moi, *Monfieur*, de faire précéder quelques *Remarques* préliminaires. Je dis 1^o. Q 'il est absolument impossible de jamais rien comprendre dans le *Secret* de l'Union de l'Ame & du Corps, si l'on ne distingue comme il faut les *Opérations* de l'un & de l'autre, parce que l'*Expérience* prouve bien, qu'il y a un *Acord* merveilleux entre ces deux *Sujets*. Mais elle ne montre pas *COMMENT* ils opèrent ensemble. C'est pourquoi l'on a eu recours au *Raisonnement*, pour découvrir ce *Mistère* de la Nature, & c'est ce qui a produit les trois *Hipothèses* qui divisent les *Philosophes* là dessus.

Je dis 2^o. Qu'il est aussi absolument impossible, tant qu'on admettra la distinction convenable de l'Ame d'avec le Corps, que l'on invente une autre *Hipothese*, qui ne revienne au fond à l'une des trois, qui ont lieu entre les *Philosophes* d'aujourd'hui.

J'ajoute 3^o. Que l'on ne concevra jamais, comment les *Operations* du Corps humain peuvent s'acorder si juste, avec les *Opérations* d'une Ame intelligente & libre, si l'on ignore entièrement la nature du *Mécanisme* des Corps en général & celle du *Mécanisme*

des Corps organiques en particulier. Je viens aux *Idées innées*.

Il est étonnant, *Monsieur*, (permettez s'il vous plait, que j'aie l'honneur de vous le dire) qu'un aussi habile Homme que vous, ait objecté aux *Leibnitiens*, les Arguments du fameux Mr. LOCKE contre les *Idées innées*, puis que ces Arguments, si forts, à votre avis, ne les touchent point. Il est visible qu'ils ne portent que contre ceux qui admettent l'*Influence physique* : Hypothèse sur laquelle est fondé tout son *Traité de l'Entendement Humain*, & de laquelle l'Auteur célèbre de cet Ouvrage étoit si infatué, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qu'elle l'a fait donner ou peu s'en faut, sans aucune mauvaise intention pourtant, dans l'opinion de la *Matérialité* de l'Ame.

Mais sans m'arrêter dans aucune discussion, concernant la Dispute de Mr. Locke avec ses Antagonistes sur les *Idées innées*, & sans examiner jusques où ces derniers pouvoient soutenir ces Idées, sans se contredire, en retenant l'Hypothèse de l'*Influence physique*; je remarquerai seulement qu'il y eut beaucoup de *Logomachie* dans ce différent. Car Mr. Locke entendoit par des *Idées innées*, des perceptions actuelles de l'Ame, qui ne pouvant venir, selon lui, que des sens, étoient par conséquent impossibles : Et ses Antagonistes,
n'enten-

doient qu'une disposition originale de l'Ame, qui lui fait produire ses perceptions, sans qu'il soit nécessaire qu'elle les reçoive des Objets, parce qu'ils n'admettoient pas, que tout ce qu'il y a dans l'Ame vienne uniquement des sens.

Sans m'arrêter donc sur cette Dispute, qui a fait du vivant de Mr. *Locke* beaucoup de bruit en *Angleterre*; je dis avec Mr. de *Leibnitz*, que toutes les *Idées* sont concentrées dans l'Ame. Mais afin d'éclaircir suffisamment cette Matière, il faut savoir 1°. Ce qu'on entend par *Idées*, 2°. Ce qu'on veut dire quand on les appelle *innées*, 3°. Comment on conçoit qu'elles sont concentrées dans l'Ame, & 4°. Enfin comment se fait leur développement.

De quelque côté qu'on envisage ce sujet, également curieux & intéressant, il est évident que l'on ne peut entendre par le terme d'*Idées*, que les *Représentations* plus ou moins distinctes des *Objets sensibles*, & les *Notions des Vérités intellectuelles*. On appelle ces *Idées innées*, uniquement parce que rien d'extérieur ne les produit dans l'Ame. De sorte qu'aucun de ceux qui admettent ces *Idées* comme *innées*, n'a jamais prétendu, que cela doit signifier, que l'Ame les aperçoit toutes actuellement, malgré l'expérience. Ils n'ont jamais été si déraisonnables, & l'on a tort de

les attaquer là dessus, comme s'ils avoient une proposition aussi absurde. Et certainement Mr. De Leibnitz étoit très éloigné de recevoir une pareille supposition comme vraie. Cela paroît évidemment, parce qu'il regardoit toutes les *Idées* comme *concentrées* dans l'Âme, & qu'il admettoit en conséquence leur développement. Le sentiment de ce grand Philosophe, nous met naturellement en main la Clef de ce Secret de la Nature.

Pour bien manier cette Clef, il faut nécessairement admettre d'abord une vérité évidente, qu'ORIGÈNE a reconnue dans son Livre des *Principes*, dont il ne nous reste que la Traduction Latine : C'est que les Esprits ne croissent pas en Volume, mais simplement en Connoissance. Ainsi quand on parle d'un grand Esprit, l'on n'entend pas un Esprit qui seroit plus haut, plus long, plus large, en un mot, plus gros qu'un autre Esprit ; mais l'on entend que c'est un Esprit qui a beaucoup plus de connoissances qu'un autre ; c'est à dire, dont les connoissances sont plus vastes & plus étendues, non selon les trois dimensions de la Matière ; mais dont les idées sont plus nombreuses, plus distinctes, & conséquemment plus développées.

Si l'on admet cette Vérité, qu'aucun Connoisseur ne rejetera, il sera facile de concevoir

devoir comment les *Idees* sont *innées* & *concentrées* dans l'Ame. Il ne faut pour cela , que comparer l'Ame , autant que le Sujet le peut comporter , à une Plante , à un Arbre &c.

Tous les Philosophes reconnoissent à présent la vérité des Développemens des Corps organiques des Plantes & des Animaux. L'on fait aujourd'hui , à n'en pouvoir douter , qu'une Plante , qu'un Arbre , est en petit & d'une manière envelopée dans la Semence. Cependant la Plante , l'Arbre , en cet état , sont infiniment diférens de ce qu'ils sont l'un & l'autre , lors que le Mécanisme organique a developé toutes leurs parties.

Rien n'est si admirable dans le Monde corporel , que ce *Développement*. On l'explique néanmoins avec assez de facilité , en admettant une *Prédélimitation Divine* ; c'est à dire une structure si artistement ordonnée dans la semence , que moiennant le Mécanisme établi par la Sagesse Suprême , Auteur de cette Prédélimitation , il s'ensuit naturellement , que cette Semence , qu'on peut appeler *innée*, produit , dès que toutes les conditions concourent , une Plante , un Arbre , un Animal , dont la contemplation nous ravit. Et lors que quelque condition manque , le développement n'a pas lieu , ou ne se fait qu'imparfaitement , nonobstant la Prédélimitation Di-

vine, & la constance des Règles des mouvemens établis pour un éfet aussi merveilleux.

Ces Corps organiques, composés non seulement d'une infinité de petites parties organisées, mais encore Gros d'une infinité d'autres Corps organiques pareils, Plantes, Arbres, Animaux, que l'Entendement conçoit comme existans, quoi que l'imagination n'y puisse atteindre, sont une foible image des *Idees innées ou concentrées* dans un Esprit.

Elles ne sont pas dans un Esprit, ces *Idees*, par une *Prédélineation*, mais par une *Préformation Divine* de l'Ame, dit Mr. de Leibnitz. Ce grand Philosophe veut dire, si j'ai bien compris sa pensée, qu'ainsi que l'on conçoit la *Semence* infiniment petite d'une Plante, d'un Arbre, d'un Animal, comme un *Point physique*, composé d'une infinité de *molecules organisées*, le mouvement différent desquelles produit tous les Phénomènes admirables de cette partie de la Physique; il faut demême concevoir un Esprit, comme un *Point métaphysique.*, comme un *Principe de Vie*, comme un *Centre immatériel*, s'il m'est permis de me servir de ce terme; en un mot comme une source féconde qui produit une infinité de *Representations* ou d'*Idees*, & de *Notions*: Les premières se rapportent au *Monde sensible*, & les dernières au *Monde intelligible*. Cette

Cette comparaison ne vous fera, j'espère, aucune peine, non plus qu'à tout Lecteur accoutumé à méditer sur des Sujets qui ne sont pas du ressort de l'imagination : Je dis la comparaison d'un Esprit, ou d'une Ame avec une Plante, avec un Arbre. Il est vrai que l'on ne se fait aucune peine de concevoir qu'une Plante, qu'un Arbre ont existé en petit d'une façon infiniment différente de ce qu'ils sont, quoique l'imagination, ainsi que je l'ai déjà remarqué, ne puisse se représenter un tel état ; cependant l'Imagination s'en contente & paroît satisfaite, parce qu'il s'agit de Corpuscules, d'Arrangemens, & de Mouvements. Mais l'Imagination se révolte, dès qu'on parle d'un Sujet sur lequel elle n'a point de prise, parce qu'il ne s'agit ni de petits Corps, ni d'Arrangemens, ni de petits Mouvements.

Si néanmoins nous prenons la Raison & non l'Imagination pour Juge, nous concevrons facilement l'existence de cet Esprit, de cette Ame, douée de qualités essentielles, telles que je les ai rapportées dans mon autre Lettre. Et si cela est, comme l'on n'en sauroit douter, dès qu'on y fait quelque attention, il s'ensuivra que ma comparaison convient parfaitement à notre Sujet. Je crois pouvois conclure de là, que tout ainsi que la nature de la petite *Plante féminale*, du petit Arbre dans son *Germe*, consiste essentiellement dans

la

la *Prédétermination Divine*, qui vient immédiatement de DIEU; de même la nature de l'Ame consiste essentiellement dans la *Préformation Divine*, c'est-à-dire dans toutes ses propriétés essentielles, qui viennent immédiatement de DIEU, entre lesquelles est celle, de renfermer une infinité d'Idées, d'une manière non distincte, ou non développée.

Ce que j'ai dit jusqu'ici nous mène, au *développement des idées*. Continuons, la comparaison. Nos Philosophes Modernes tombent d'accord que le développement d'une Plante, celui d'un Arbre, n'est qu'une suite naturelle de l'état infiniment petit & envelopé des petites parties de l'un & de l'autre Végétal. De même la *production spontanée des Idées*, qui n'est réellement que le développement plus ou moins distinct de celles qui se rapportent au Monde sensible, n'est, suivant Mr *Dé Leibnitz*, qu'un effet nécessaire de la nature même de l'Ame. Et c'est ce qu'emporte l'*Essence* que Dieu lui a donnée, parce qu'il n'y a dans l'Ame ni Corpuscules, ni Mouvement Mécanique.

Ce qui se fait d'admirable dans le Développement du Corps des Végétaux & des Animaux, par le Mécanisme, que j'appelle Organique, se fait dans l'Ame, par des Actes, qui représentent les Objets sensibles. Dans le Développement des parties des Corps organisés.

fé, il ne faut que des particules d'une figure déterminée, & capables de divers Arrangemens, par des mouvemens convenables : Dans le Développement des idées, il ne faut qu'un état convenable de l'Ame, & 'a présence des obiets. Cet état convenable de l'Ame, c'est lorsqu'il n'y a point d'empêchement à l'exercice des facultés qu'elle a reçu du Créateur.

Comme le Développement des parties des Plantes & des Animaux arrive naturellement, dès que toutes les conditions interieures & extérieures concourent ensemble ; le Développement naturel des idées a aussi lieu, lors que les conditions intérieures qui les concernent se trouvent les unes avec les autres. Mais parce qu'il n'y a rien de mécanique du côté de l'Ame, les conditions intérieures ne lui manquent jamais, ce ne sont que les conditions extérieures, c'est à dire, celles du Corps organique qui appartient à l'Ame, qui manquent souvent. Il est même vrai de dire, que les conditions du côté du Corpuscule original infiniment petit d'une Plante ou d'un Animal, ne manquent jamais, & que ce ne sont, que les conditions extérieures, qui manquent quelque-fois, ensorte que le Développement n'a pas lieu, ou qu'il se fait imparfaitement.

Il y a un ordre dans le Développement des Corps organisés. Il est soumis aux Règles

gles de la Mécanique, & est une conséquence de l'arrangement primitif de leurs parties infiniment petites. Il y a aussi un ordre dans le développement des *Idées* ou des *Représentations* plus ou moins distinctes de l'Ame, & quoique cet ordre ne soit point mécanique, il a un rapport naturel à l'ordre qui a lieu dans le Corps organique, qui appartient à l'Ame. C'est pourquoi le développement des *Idées* commence toujours par les moins distinctes, c'est à dire, par des sensations très obscures, telles que le sont celles du *Fœtus*. Le Développement des plus distinctes se rapporte à l'état le plus parfait des Organes du Corps, suivant les circonstances où il se trouve.

Ceci ne doit, encore un coup, faire de la peine à personne, car c'est un effet naturel de l'Institution Divine qui, suivant Mr. de *Leibnitz*, a fait l'Ame, un *Principe représentatif du Monde sensible*, aussi bien qu'un *Citoyen du Monde intelligible*. Les Sensations, les Représentations des Objets, & les Objets eux mêmes sont des productions excellentes de la Puissance & de la Sagesse du Createur. Ce n'est point là où la liberté de l'Homme & l'origine du mal ont lieu. C'est uniquement dans le Développement des *Nations*, que se trouve le désordre. Car comme l'Art contribue beaucoup à la défec-
té,

té, ou à la perfection du Développement des Plantes, des Arbres & de leur Fruit, qui est le but de l'Agriculture; Ainsi la Volonté, qui est l'Agent que DIEU a donné à l'Homme pour cultiver la *Plante spirituelle*, c. à d. l'Ame même, peut aussi, par un usage légitime ou illégitime de son pouvoir, rendre ses fruits, qui sont ses *Notions Morales & intellectuelles*, bons ou mauvais. C'est aussi ordinairement le défaut de culture, qui abrutit les Hommes. Et comme l'Art ne peut pas changer la nature d'une Plante, d'un Arbre; de même la Volonté ne peut changer la nature, soit des Objets sensibles, soit des Notions intellectuelles: Mais elle peut rendre ces dernières monstrueuses, par des combinaisons mal convenables. C'est que le Développement des *Notions* ne dépend point naturellement du Développement nécessaire des Idées sensibles; mais le Développement des *Notions* dépend naturellement de la communication des *Esprits*, qui est absolument contingente, & porte des Caractères de l'état des Esprits qui se communiquent.

J'ai dit, *Monsieur*, dans ma précédente, que c'est la Parole intérieure & extérieure, qu'il a plu à DIEU d'établir pour signes, non seulement de toutes les *Idées*, en general, mais aussi de toutes les *Notions* en particulier. J'ajoute à présent que la Parole,

confor,

conformément au but de DIEU, est, de sa part, la condition externe & naturelle du développement des *Notions intellectuelles* ; de sorte qu'il n'y a point de telles *Notions* sans la Parole, ni de l'arole sans ces *Notions*. Et comme la *Parole*, ou l'*Art de parler* n'est point naturel à l'Homme, il suit nécessairement delà, que les Paroles lui ont été données d'*Institution Divine*, en même tems que les *Notions*, dont elles sont les *Signes*. Ce n'est donc que par tradition, que la Parole & les Idées intellectuelles sont transmises de Père en Fils. Cette considération, pour le dire en passant, m'a toujours fait mettre au nombre des plus grands Miracles de NÔtre SEIGNEUR, la guérison d'un Homme sourd & muet. Car il falut que le S. IGNEUR infusât à cet Homme les idées, non seulement des Paroles, mais encore les idées intellectuelles, en même tems qu'il lui ouvroit les Oreilles & lui délioit la Langue, afin que cet Homme pût entendre & comprendre les autres, & leur répondre d'une manière intelligible. Miracle au reste, qui montre, ce qui arriva au premier Homme.

La Parole ne sert donc à aucun Homme, pour apercevoir les Objets sensibles. Elle ne sert à cet égard, en les désignant, que pour les rappeler à la Mémoire. Mais la Parole sert de condition extérieure à déve-

à développer, c'est-à-dire, à rendre actuellement présentes les idées intellectuelles à l'Âme. Il est facile, à mon avis, de concevoir de là, la raison de la variété infinie qu'on remarque entre les Hommes, par rapport aux Notions qu'ils ont des Objets intellectuels, & d'expliquer l'origine de tout le désordre qui s'y est glissé, par l'abus que les Hommes ont fait du *Raisonnement*, qui est le moyen naturel que toutes les Créatures intelligentes ont, de connoître ou de découvrir la Vérité, ou, ce qui est la même chose, d'avoir des Idées intellectuelles convenables à la Nature des Objets auxquels elles doivent se rapporter.

J'ose me flater, *Monsieur*, que si vous daignez vous donner la peine de réfléchir sur l'explication abrégée que je viens d'exposer à vos yeux, touchant les Articles qui concernent les *Idées innées* & leur *développement*, vous trouverez que cette explication est fondée sur la différence essentielle de la Nature de l'Âme & de ses opérations, d'avec la Nature du Corps humain & de ses Opérations. Vous verrez encore, que cette explication n'est qu'une suite naturelle des Principes déjà posés dans ma dernière Lettre à Mr. le Conseiller *Meuron*, & dans celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser en Août : Vous vous apercevrez sûrement, que la plupart de

vos objections , aussi bien que celles de Mr. *Locke* , tombent plutôt sur le développement des *Idées* , que sur leur nature & leur vraie origine. Sur quoi j'ajouterais encore , que comme ce n'est point l'action des Agens extérieurs , qui forme le Mécanisme organique & le développement des Corps organisés , mais que c'est un Principe intérieur joint à la *Prédétermination divine* , c'est-à-dire , à l'Organisation originale ; c'est la même chose dans le Développement des *Idées* , qui vient uniquement du Principe intérieur , je veux dire de l'Âme même.

Vous ne vous offenserez pas s'il vous plaît , *Monsieur* , si je n'entre point dans un plus grand détail , comme vous l'exigez à quelques égards des *Leibnitien*s. Je croirois que ce seroit douter de votre pénétration , & de celle des Connoisseurs , puisqu'il faudroit entrer en quelque façon dans une répétition ennuyeuse , de ce que j'ai dit , dans les deux Lettres que je viens de citer. Outre qu'il faut avoir des égards pour quantité de Lecteurs à qui ces sortes de Discussions Métaphisiques déplaisent souverainement , parce qu'ils n'y comprennent rien du tout , ou très peu de chose. D'ailleurs , je suis persuadé que vous , *Monsieur* , & ceux qui comprennent ce que j'ai écrit dans les deux Lettres citées tout à l'heure , & ce que j'ai ajouté dans celle-ci , expliqueront facilement

tou-

toutes les difficultés qu'il vous a plû de faire sur l'*Harmonie Prététablie*. En éfet, dès que par exemple, l'on admet comme il faut dans le Corps humain des Mouvements, qui se rapportent aux Idées intellectuelles, actüelles ou passées de l'Ame, & des Mouvements dans les Esprits Animaux, qui se rapportent aux Mouvements actüels ou passés des Objets extérieurs sur les Organes : Dès qu'on se souvient en même tems, que les premiers ont été, pour ainsi dire, montés sur les déterminations libres de la Volonté, en conséquence du raisonnement, ou de la parole intérieure; il sera alors aisé d'expliquer toutes les difficultés, prises de l'état d'un Soldat combattant pour sa Patrie, ou pour son Prince; de celui d'un Esclave maltraité par son Maître, ou par un Etranger; aussi bien qu'une infinité d'autres suppositions, qui se rapportent au Moral, mêlé avec le Phisique.

Pour finir, je vais éclaircir quelques Questions que vous proposez aux *Leibnitien*s. Vous demandez, *Monsieur*, d'où vient, si l'Ame est l'auteur de ses Sensations, qu'elle ne peut pas en se rapellant les Objets, se donner les mêmes sentimens agréables, qu'elle a éprouvés, lorsque l'Objet étoit présent? Je répons, que deux choses s'y oposent: La première, c'est que les Sensations ne dépendent point de la volonté de l'Ame, quoi qu'elle les produise par

une activité spontanée : La seconde chose qui s'opose à l'effet dont-il s'agit, c'est que l'Âme est distraite par une attention plus ou moins forte à une infinité d'Objets, de sorte que si la cessation de cette attention pouvoit avoir lieu dans la *Veille*, comme elle a lieu dans le *Sommeil*, il arriveroit à l'Âme pendant le premier état, ce qui lui arrive dans les *Songes* pendant le second. Ce qu'on pourroit dire de curieux sur cet Article, & sur des exemples que le tems même de la *Veille* a souvent fourni, nous meneroit trop loin. Ceux qui s'en voudront donner la peine, trouveront quantité de choses sur ce sujet dans la *Psychologia* & dans la *Morale* de l'Illustre Mr. *Wolff*.

Quant aux deux grandes Difficultés que vous faites, *Monsieur*, sur la *Manière* dont les Idées sont dans l'Âme, si elle est *réelle & positive*, ou simplement en *puissance*, ou *éminemment*? Je repons, au premier égard, en suposant que les Idées soient dans l'Âme, d'une manière positive, que l'Âme n'étant point l'*Artisan* de ses Idées, comme je crois l'avoir prouvé dans ma Lettre précédente, & comme ce que je viens de dire sur leur développement le suppose; il s'ensuit que c'est DIEU qui les a données à l'Âme en la créant. Mais il y en auroit, dites-vous, *une infinité que l'Âme posséderoit inutilement, parce que jamais elle n'en fera usage*. Comme cette difficulté, permettez que j'aie
 l'honneur

Honneur de vous le dire , ne seroit d'aucun poids contre l'existence *réelle & positive* d'une infinité de fruits dans l'Arbre infiniment petit original , parce que tous ses fruits ne parviennent pas toujours à maturité , encore moins au développement : De même la difficulté proposée , ne sert de rien , contre l'infinie fécondité & libéralité du Créateur.

A légard des autres difficultés ou questions que vous ajoutez pag. 149. en suposant que les *Idees* sont dans le fond de l'Ame en *puissance* , ou *éminemment* , & que je ne crois pas devoir répéter , pour ne vous faire aucune peine. Je dis que tous les Hommes & l'expérience de tous les Siecles repondent pour moi à vos Questions. Mais sans recourir à une aussi grande multitude de témoins ; le *Laboureur* , l'*Artisan* , cités par le célèbre Mr. DE CROUSAZ. Merc. d'Août 1739. pag. 63. suffisent. Ces bonnes Gens exercent leur Entendement à merveille. Ils comprennent très bien la difficulté qu'on leur fait sur leur manque de parole , quoi qu'ils ignorent s'ils ont un Entendement. Qu'on leur propose vos Questions : *Qu'est-ce qui engage votre Entendement à reduire son pouvoir en acte , lors qu'on vous reproche votre manque de parole ? Comment votre Entendement s'avise-t-il de se former l'Idée de la contradiction qu'il y a entre votre promesse & son inaccomplissement ? Comment votre Entendement sait il ,*

qu'il doit se former l'Idée de cette contradiction, sans se la représenter sous aucune idée sensible? D'où fait-il qu'il y ait de telles contradictions? Comment fait-il que vôtre reproche parvient jusques à lui? En vérité ce Laboureur & cet Artisan, seroient bien embarrassés sur la Réponse qu'ils devoient faire à toutes ces Questions. Ils répondroient aparemment en *Gens sensés*, qu'ils ignorent toutes ces belles choses, mais qu'ils comprennent cependant parfaitement bien le Reproche qu'on leur fait. Cette Réponse, d'une évidence à laquelle aucun Esprit ne peut résister, convient absolument demême à l'égard de l'exercice de toutes les propriétés de l'Ame. Elle sert aussi, cette Réponse, à décider si je ne me trompe, que les *Idées* sont éminemment dans l'Ame, ainsi que Mr. de *Leibnitz* l'a assuré dans sa *Theodicée*, & ainsi qu'on le peut conclure de plusieurs choses que j'ai dit dans cette Lettre.

En voila assez, *Monsieur*, pour vous ennuier beaucoup. J'avois eu dessein de vous parler des merveilles de la Mémoire, qui se rapportent aux Objets infinis des *Idées sensibles*, & des *Notions*. Mais cette Matière, celle de la Parole intérieure, aussi bien que celle qui concerne la nature des *Substances*, dont-il auroit falu vous entretenir, sont trop abondantes & trop abstraites, pour pouvoir être

être traitées convenablement dans ce Journal. D'ailleurs ce seroit trop présumer, de prétendre faire quelque chose, je ne dis pas de mieux, mais même d'équivalent à ce que l'Excellent *Mr. Wolff* a fait sur tous ces Articles.

Je croirai, *Monsieur*, que nôtre Diférent Littéraire, qui finit ici de mon côté, n'aura pas été infructueux, si j'ai pû obtenir de tous les Lecteurs intelligens, de s'assurer qu'ils ont un Corps & une Ame; qu'il y a de même une diférence essentielle entre la nature de leur Ame, & celle de leur Corps; & si j'ai pû réussir à persuader les Savans équitables, que le Sistème de *Mr. de Leibnitz*, est innocent, & qu'aucun autre, à mon avis, ne met dans un plus grand jour, l'Immatérialité de l'Ame, & conséquemment sa Liberté, sa Spiritualité, & son Immortalité.

J'ose me flater, *Monsieur*, que vous serez du nombre de ces Savans, qui du moins jugeront plus favorablement d'un Sistème, qui sûrement ne tend qu'à avancer la Gloire de DIEU, par la considération de l'excellence de ses Ouvrages. Il seroit à souhaiter que toutes les Disputes des Savans n'eussent pour but que l'éclaircissement de la Vérité, l'avantage du Genre-humain, & la Gloire du Seigneur.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime & la considération qui vous sont dûes.

MONSIEUR,

Neuchâtel ce 30.

Novembre 1739.

Vôtre très humble & très

obeïssant Serviteur.

BOURGUET.



R E F L E X I O N S

S U R L' I M P O S T U R E

LE Vice dont-il est ici question étant ataché à tous les états, il est clair qu'il est plus répandu que bien d'autres ; c'est pourquoi je l'ai choisi préféablement, pour la Matière de mes Réflexions.

J'ai gémi plusieurs fois du peu de sincérité qu'on trouve dans le Monde. Il arrive très souvent que ceux qui paroissent les plus empressés à offrir leurs services, sont ceux sur lesquels on peut le moins compter : Ils vous font de grandes protestations d'Amitié, & aussi-tôt que vous les avés quittés, ils décrient vôtre conduite, que bien souvent ils ne connoissent pas.

La plupart des Hommes ne sont que d'hâbles Fourbes, qui s'étudient à tromper le Monde, par de belles aparences, & par des paroles flateuses. A la verité un trop grand raffinement dans la conduite d'un Homme, la rend tôt ou tard suspecte de Diffimulation, & d'Artifice : Il tombe ensuite dans ces défauts, sans presque s'en apercevoir ; l'on se défie entièrement, & le Fourbe, vérifié tel, devient immanquablement la dupe de sa tromperie.

La

La Sincérité est l'Âme de la Société civile : Mais que cette Vertu est rare dans le Siècle où nous vivons ! Par contre le déguisement est un Métier qu'on met habilement en usage , pour atraper la confiance des Gens qu'on appelle Simples , parce qu'ils ne se trouvent pas affés d'Esprit pour être Fourbes.

Combien de fois n'a t'on pas fait des promesses , sans avoir envie , ni même être en état de les remplir ? *Damon* aborde *Créon* d'un air respectueux ; il lui raconte une mauvaise affaire qu'il a ; il le conjure de l'y servir : *Créon* s'y engage , ce semble avec joie , mais *Damon* est-il sorti , *Créon* oublie jusqu'au nom de celui qui vient de lui parler . Est-ce le seul Homme que cet Impôsteur a abusé ? Non , châque jour il est visité par quantité de Gens , à qui il fait les même promesses , qu'il tient aussi peu.

L'on a peine à comprendre qu'il y ait des Gens affés hardis , pour débiter des Mensonges : L'on devrait cependant penser que quelque mérite qu'un Homme ait d'ailleurs , il est obscurci par ce Vice honteux , & quoique sa turpitude se découvre presque toujours , il se trouve cependant des Personnes , qui sans pudeur glissent dans tous leur Discours quelques traits faux , souvent calomnieux . Que leur arrive t'il ? Les Vérités les plus certaines deviennent apocripes dans leur bouches.

La

La branche la plus à craindre du Vice que je combats, c'est selon moi l'Hypocrisie. Un Fourbe, qui se connoit tel, & qui veut passer pour honnête Homme, se cache sous ce voile, qu'on ne découvre qu'après avoir été long-tems la dupe de sa fausse Vertu : Cependant à la fin, ses Vices paroissent malgré lui, à travers les ténèbres qui les couvroient ; & alors, mais souvent trop tard, on démasque ce Comédien, qui aiant tiré de son hypocrisie tout le fruit qu'il en avoit espéré, pensoit déjà à ne se plus contraindre.

Chacun sait que la sincérité est l'Âme du Commerce, & que sans elle la Société devient une Ecole de fourberie. En Esfet, en faisant eux mêmes l'Eloge de leur sincérité, combien n'y en a-t'il pas, qui se servent de l'ascendant qu'ils ont sur les autres, pour les tromper plus sûrement, & avec plus d'adresse, en affectant un air aisé & éloigné du mystère : Cette sincérité concertée est une fourberie fine & délicate, au moien de laquelle on fait tomber plus sûrement ceux sur qui elle porte.

A cette détestable Maxime, je joins celle de ces Personnes, qui aprouvent vôtre conduite en vôtre présence, & qui la condamnent sans miséricorde, s'ils trouvent quelqu'un qui le fasse ; qui font même remarquer aux autres des défauts dont vous les avez vous mêmes instruits, par des confideuces, en leur demandant

demandant leur avis, pour vous en corriger, C'est une perfidie des plus horribles.

La plupart des Hommes sont injustes sur le Chapitre des Femmes. Il y en a sans contredit beaucoup de vertueuses & de régulières, qui ne doivent pas souffrir de ce que quelques unes ne le sont pas. Il y a un fond de malignité à acuser toutes les Femmes; mais il y a de l'imbécilité à les louer toutes sans distinction. Il faut être fort réservé à prononcer sur cette Matière: Le sujet est délicat. Mais les jeunes gens sur tout n'y regardent pas de si près. *Cephise* est invitée à passer la belle Saison à la Campagne. Elle y va d'autant plus volontiers que c'est chez des Parens qu'elle aime. Elle y goute, dans une agréable Société, des plaisirs innocens. Elle en revient ensuite, avec sa Conscience sans reproche & sa Vertu sans tache, mais la réputation en proie à mille récits calomnieux, qu'on débite sur son compte. A quoi doit-elle attribuer ce malheur? Le Seigneur du lieu est galant; Ceux qui le connoissent croient qu'aucune Femme ne peut le voir impunément. Sur cette idée on pose le fondement de l'infamie d'une Personne vertueuse, qui n'a fait d'autre Crime que de se refuser aux désirs d'un Débauché.

Le sel d'une plaisanterie fine pique la personne de goût. Mais que prétendent faire ces Esprits obscènes,

obscenes , qui parlent de tout avec une liberté scandaleuse ? Prétendent - ils faire les beaux Esprits , en déchirant sans pitié des Femmes très sages , sur le compte desquelles ils inventent des Histoires scandaleuses , dont ils décrivent jusques au plus petit détail , pour y donner un air de vraisemblance ? Ces fades Plaifanteries , ces Discours libertins , ces Impostures , & ces noires Médifances , marquent une bassesse d'Ame & un fond de Corruption , dans ceux qui les font , & dans ceux qui y applaudissent.

C'est la Maxime constante des Gens de Guerre , des Petits - Maitres & de quantité de Désœuvrés , qui croiroient être déshonorés eux mêmes , s'ils n'emploïent pas leur Réthorique à perdre de réputation toutes les Femmes de leur connoissance. Il y en a , qui manquant de talents propres à se lier dans des Sociétés , ne laissent pas de faire le récit de leurs fausses bonnes fortunes , & de se faire passer pour bien avancés dans les bonnes graces des Personnes d'un mérite distingué & d'une Vertu reconüe : Il y en a même qui ont poussé l'éfronterie jusqu'à débiter des Histoires scandaleuses , sur des Personnes que leur état appelle à la Retraite & au Célibat.

C'est donc un très grand mal , que de noircir la réputation des autres & d'ataquer impitoyablement leur conduite. Mais d'un autre

tre côté c'est être lâche, que d'approuver toutes leurs sottises. C'est là précisément le Caractère du Flateur : Impositeur d'autant plus à craindre qu'on ne sent qu'imperceptiblement le mal qu'il fait. Comme il a ses vues, & que ce n'est jamais pour l'amour de vous qu'il vous flatte, il lui importe peu s'il vous corrompt l'Esprit ou non. Il n'oseroit même blâmer vos défauts, quoi qu'il les reconnoisse blamables. Il sent qu'il ment : Mais il aime mieux persévé rer dans son erreur, que de détromper les autres de la leur, & les remettre par là dans la bonne voie, en leur donnant des avis salutaires.

Comme l'Impositeur n'est sûrement pas lui-même à l'abri des traits envenimés de l'Imposture, je voudrois qu'il eût toujours présente à l'Esprit cette Maxime si sage & si connue.

Quod tibi fieri non vis, alteri nè feceris.

TONON ce 15. Fevrier 1740.





USAGES

Particuliers de la Table du GRAND SEIGNEUR.

LES Relations que l'on a de *Constantinople* & des Usages particuliers du Serrail, ne sont entrees jusques ici dans aucun détail sur la Table du GRAND SEIGNEUR, & sur ce qui s'observe dans ses Repas. Un Voyageur *Anglois*, dont le témoignage ne sauroit être suspect, en donne une Idee, qui nous a paru mériter la curiosité de nos Lecteurs : Elle se trouve dans un Ouvrage, imprimé tout récemment à *Londres*, qui a pour titre : *Greaves's Description of the Grand Seignors Seraglio.*

Les Vivres du Serrail sont préparés par des *Agiomoglans*, qui se nomment *Aschèes* : Ils sont distingués des autres par un Bonnet blanc, qui ne difere cependant point par la forme. On compte à la Cuisine plus de deux cent Cuisiniers, outre les principaux Chefs. Ils commencent leur travail avant le jour, parce que le *Grand Seigneur* se levant quelquefois fort matin, il peut arriver qu'il voudroit manger avant l'heure marquée pour les Repas

L'Été

L'Eté, comme l'Hiver, il dine ordinairement à dix heures, & il soupe à six.

Lors qu'il a envie de manger, il en avertit le *Capée Aga*, qui porte aussi-tôt ses Ordres aux Officiers de la Cuisine. Leur Chef est le seul, qui apporte les Plats, l'un après l'autre. Le *Grand Seigneur* s'assied, en croisant les Jambes, suivant l'usage des *Turcs*. On met sur ses Genoux une Serviète, pour couvrir ses Habits, & une autre sur son Bras gauche, pour s'essuier les Doigts & la Bouche. On ne coupe pas ses Viandes, comme aux autres Princes. Il se sert lui même. Sa Table consiste dans une Pièce de Maroquin, qui est aussi la Nape, sur laquelle on met trois ou quatre sortes d'excellent Pain, toujours frais, & presque sortant du Four, comme les *Turcs* l'aiment. Il n'emploie ni Fourchette ni Couteau, mais seulement deux Cuillères de bois, dont l'une lui sert pour le Potage, & l'autre pour avaler divers Sirops, composés de Sucre & du Jus des meilleurs Fruits. Il touche successivement à tous les Mets, & lors qu'il cesse d'en manger, on les retire aussi-tôt. Les Viandes qu'on sert devant lui, sont si tendres & si délicatement préparées, que n'employant jamais de Couteau, il n'a besoin que de ses Doigts, pour séparer la Chair des Os. On ne lui sert point de Sel ni d'Entrées. Le Service ordinaire est composé de Rôti & de Bouilli :

& ce sont les mêmes Viandes, qui paroissent sous l'une & l'autre forme; c'est à dire qu'avec un Plat de Pigeons rôtis, de Poulets, de Mouton &c. on lui présente les mêmes Viandes bouillies. Il n'y manque ni Sauce, ni les autres Assaisonnemens, qui servent à les rendre plus agréables. Les Potages sont aussi en grand nombre & de différentes sortes. Son Déesert consiste en Patisseries & en Confitures. Après avoir diné, il prend une Tasse de *Sherbet*, qui est apportée devant lui par un *Aga*, & rarement il boit plus d'un coup dans un Repas.

Pendant que ce Prince est à Table, on garde un profond silence autour de lui. C'est un Proverbe en *Turquie*: *Que les Paroles ne doivent venir qu'après les Viandes*: *Evel tazawwi, andem Kelawm*. Mais il a vis à vis de lui une Troupe de Muets & de Bouffons, qui l'amuse par leurs grimaces & leurs plaisanteries. S'il lui arrive quelquefois de prononcer un mot ou deux, il l'adresse à quelqu'un des *Agas* qui sont autour de lui, en lui jettant un Pain de sa Table, & c'est la marque d'une haute faveur. L'*Aga* distribue aussi-tôt ce Présent entre ses Collègues, qui reçoivent chacun leur part avec beaucoup de respect, comme le plus grand honneur auquel ils puissent aspirer.

Toute la Vaiselle qui paroît sur la Table
du

du *Grand Seigneur* est d'Or. Elle est sous la garde du *Kéelergée Bacha*, avec la Porcelaine jaune, qu'on estime si précieuse, qu'elle ne s'achete point à prix d'Argent. C'est de celle ci que le *Grand Seigneur* fait usage dans le tems du *Ramadan*. Il ne mange alors qu'une fois le jour, comme le reste de la Nation; mais il ne met aucun changement dans la nature de ses Alimens.

Il mange rarement du Poisson, excepté dans ses Promenades, lors qu'étant à la Campagne il se donne le Divertissement de la Pêche, & qu'il se fait un honneur de manger ce qu'il a pris de ses propres mains. On a l'exemple de quantité de *Sultans*, qui, malgré la Loi, ne se font point fait un scrupule de boire du Vin; mais on n'en connoit point qui ait violé celle qui défend de manger du Porc ou de la Chair d'un Animal étouffé.

Les Viandes, qui restent après le Repas du *Grand Seigneur*, sont portées sur le champ à la Table des *Agas*, qui le servent; de sorte que ce surcroit, joint à leur propre Diner forme une chère excellente. Pendant qu'ils mangent, le Prince passe le tems avec ses Mûets & ses Boufons, sans leur parler autrement que par des signes. Il se fait quelquefois un amusement de les battre du pied & de la main; mais il les dédomage ensuite de cette peine, en leur distribuant quelque Argent. Ses Po-

ches en sont toujours fournies pour cet usage, & ceux qui servent à ce Passe-tems en sortent fort satisfaits.

Le *Capée-Aga* est alors à manger, de son côté, dans une autre Chambre, & les Metz qu'on lui sert ne le cèdent guères à ceux de son Maître. Il a pour Compagnie à sa Table le *Hazinchar Bacha*, & le *Sarai Agasée*, avec quelques Médecins du Prince, & quelques Eunuques, qui sont venus lui rendre visite. Tout ce qu'on dessert chez lui passe aux Tables des *Eunuques blancs*, & est joint à ce qui leur est déjà assigné par l'ordre établi.

On sert aussi dans le même tems les *Sultanes* & toutes les autres Femmes. Les *Eunuques noirs*, qui sont chargés de ce soin, gardent le même Ordre que chez le *Grand Seigneur*; de sorte qu'en moins de deux heures, le Repas des Maîtres & des principaux Domestiques est fini.

Toute la Vaisselle qu'on sert aux *Sultanes* est de Cuivre étamé ou de Porcelaine blanche. C'est à dire que l'Étiquette du Serrail ne leur en fournit point de plus riche; mais elles ont la liberté de s'en procurer d'Or & d'Argent, quand elles en veulent faire la dépense. Le *Grand Seigneur* passe quelquefois des jours entiers avec elles. Pour lui plaire, elles lui donnent souvent des Fêtes & le traitent avec toute la délicatesse & la somptuo-

somptuosité possibles. Elles mènent en Été de la Neige dans leur *Sherbet* : Ce qui en consume une si grande quantité, que la dépense en est considérable. On compte que chaque Année il en coûte plus de *Vingt mille Séquins* au *Grand Seigneur*.

On mange peu de Crèmes & peu de Fromage au Serrail, parce que les *Turcs* ignorent la manière de les préparer. Les *Sultanes*, les *Bachas* & toutes les Personnes de distinction, ne connoissent que le *Parmesan*. Ils en ont l'obligation au *Baile de Venise*, qui leur en fournit abondamment, & c'est une des voies qui lui sert le plus pour se soutenir en faveur.

Le meilleur Pain, qui est en éfet très blanc & de fort bon goût, n'est que pour le *Grand Seigneur*, les *Sultanes* & les *Bachas*; la seconde sorte est pour les Officiers médiocres; & la troisième, qui est très grossière & très noire, pour les *Agiamoglans*, & le reste des Subalternes. La Farine, dont on fait celui du Prince & des Sultanes, est apportée toute moulue de *Burse* en *Bithinie*, & vient du Bled qu'on recueille sur des Terres, qui appartiennent en propre au *Grand Seigneur*. Il passe pour le meilleur du *Levant*, & la manière de le moudre l'emporte, dans cette Province, sur celle qui est en usage à *Constantinople*. Le soin avec lequel on le purifie

ne permet guères d'en tirer plus de sept ou huit mille *Boisseaux*, mesure d'*Angleterre*. Le reste du Bled, qui se consume au Serrail, vient de *Volo* en *Grèce*, où le Domaine a des Terres considérables. On en tire une partie pour le Biscuit des Vaisseaux, qui se fait à *Negrepoint*. On en vend beaucoup aussi aux *Ragusiens*, qui viennent le charger sur leurs Bâtimens, mais avec un assujettissement rigoureux, qui les oblige d'aller prendre auparavant à *Constantinople* une Permission signée de la Main du *Grand Vizir*. *Volo* fournit encore environ quarante mille *Boisseaux* de son Bled à *Constantinople*, qu'on y conserve par précaution dans les Magazins, & dont la plus grande partie passe à l'usage du Serrail. Le reste se vend dans la Ville.

Si l'on est surpris qu'il se fasse au Serrail une si grande consommation de Bled, on cessera de l'être, en aprenant qu'outre la Mesure assignée, pour la nourriture ordinaire de tant de Personnes qui le composent, les Sultanes & tous les Officiers de quelque distinction ont chaque jour un certain nombre de Pains, qui leur revient de la Paneterie du *Grand Seigneur*. Chaque Sultane en a vingt; chaque Bacha, dix; le *Muphti*, huit, & une infinité d'autres à proportion. Le *Grand Vizir* preside lui même à toutes ces libéralités, & le Nom de ceux qui les obtien-

nent

nent est couché soigneusement sur les Régistres de la Paneterie. Le poids de ces Pains est d'environ deux livres.

Le Ris, les Pois, les Lentilles & autres sortes de Légumes & de Bleds, qui viennent au Serrail, sont aportés d'*Alexandrie*, sur les Galions, qui font deux fois par an le Voïage d'*Egipte*. C'est du même lieu que viennent les Epices, le Sucre, les Fruits confits, & quantité d'autres Bien^s, dont il se fait une consommation incroyable dans le Serrail. On ne se persuaderoit jamais jusqu'où va celle du Sucre, tant on en fait entrer dans le Sherbet, dans les Patisseries & les autres délicatesses, dont les *Turcs* font usage, ou qu'ils distribuent libéralement à leurs Amis.

Il est vrai que l'usage des Epices est plus modéré au Serrail, & qu'à l'exception du Poivre, on trouve en général peu de Magazins d'Epices en *Turquie*. Ils aportent pour raison que leur Loi les privant de Vin, ils doivent éviter tout ce qui peut leur en inspirer le desir. Cependant la Porte a des provisions de toutes sortes d'Epices & de Drogues, par précaution, pour les besoins qui peuvent survenir.

L'*Egipte* leur fournit encore une abondance de Dates & de Prunes sèches, que leurs Cuisiniers emploient de différentes manières,

& dont ils composent des Metz extrêmement agréables. Le Miel, qui entre dans la plupart de leurs Alimens, & qui sert sur tout au Peuple pour le Sherbet, leur vient de *Valachie*, de *Transilvanie* & de *Moldavie*, dans de grandes Jates de terre. Mais quoi que les Princes de ces trois Pais en fassent des Présens particuliers au Grand Seigneur, celui qui sert à la Cuisine est de *Scio*, parce qu'il a la réputation d'être meilleur & plus dur.

L'Huile est une autre Provision dont ils sont si jaloux, que le *Sanjack Beg* de la *Morée* est chargé de veiller continuellement pour empêcher qu'il n'en manque jamais à la PORTE. Elle leur vient de *Modon* & de *Coron*, deux Cantons fort abondans de la *Morée*. Celle dont le Grand Seigneur fait usage est tirée de *Candie* & de *Zante*, comme la plus claire & la plus douce qui soit dans ses Etats.

Le Beure du *Serrail* vient par la *Mernoire* de *Bogdanie* & de *Cassa*, dans des Peaux de Buffle, où il ne se conserve pas toujours dans une grande fraîcheur : Aussi les *Turcs* connoissent ils peu le Beure frais. Il ne s'en fait point autour de *Constantinople*. Le Lait doux y est même peu connu. Ils ne font usage que de Lait tourné, pour apaiser leur soif dans les chaleurs. La Crème caillée, qu'ils appellent

apellent *Kaymack*, est si chère, qu'elle n'est guères connue que des Grands.

A l'égard de la Viande, le *Bacha* prend soin, pendant l'Automne qu'on fasse pour la Cuisine du *Sultan* une abondante provision de Chair de Vache, qui s'appelle *Basturma*, parce qu'elle est si pressée, qu'elle en est plate. La meilleure & la plus tendre, à leur goût, est celle des Vaches qui sont pleines. Ils en font à peu près le même emploi que les Chrétiens de la Chair de Porc; c'est à dire qu'après en avoir fait des Boudins & des Saucisses, ils mangent le reste bouilli ou rôti. Le nombre des Vaches, qui se mangent ainsi au Serrail, monte chaque Année à plus de quatre cent. On y fait usage aussi de Bœuf frais, mais la quantité est incertaine. L'Auteur de la Relation dit, qu'il a appris, par un Compte exact, que la consommation journalière des autres Animaux est de deux cent Moutons, de cent Agneaux dans la Saison, dix Veaux, cinquante Oies, deux cent Poules, cent Poulets, & cent paires de Pigeons.

On mange peu de Poisson au Serrail, quoi que les Mers voisines en produisent d'excellens, & qu'il soit même très facile à prendre. Les Chrétiens en profitent, & le grand usage qu'ils en font, aussi bien que les pauvres Gens parmi les *Turcs*, est cause qu'il s'en

trouve toujours en abondance dans les Marchés.

Le Fruit ne peut manquer d'être commun au Serrail ; car dans toutes les Saisons de l'Année, on en fait des Présens aux Hommes & aux Femmes de tous les Ordres ; sans compter les Jardins du *Sultan*, qui en produisent une abondance surprenante, dans l'enceinte du Palais, & hors de la Ville. Ainsi les Figues, les Raisins, les Pêches, les Melons &c. y sont prodigués. Ce qui reste est vendu au Marché, par les Jardiniers, & l'Argent qu'ils en tirent, est remis au *Bostangî Bacha*, qui le donne au Grand Seigneur. C'est ce qui forme la Cassette de ses menus plaisirs, & de quoi récompenser ses Muets & ses Boufons.

La grosse Vaisselle des Cuisines du Serrail est de Cuivre. Elle est en si grand nombre, & si proprement entretenüe, qu'elle fait un spectacle fort agréable ; & l'on s'imagineroit plutôt qu'elle est exposée en Vente, que pour l'usage. Mais la liberté que tout le Monde a de s'en servir, fait qu'il en disparoit tous les jours quelques Pièces : Ce qui cause une perte si considérable au *Grand Seigneur*, qu'on a mis plusieurs fois en délibération, s'il n'étoit pas plus avantageux de les faire d'Argent, & d'en commettre la garde à quelqu'un des Grands Officiers, qui seroit obligé d'en répondre.

Le

Le Roi seroit encore une dépense presque infinie pour le Serrail, si le prix en étoit proportionné à la consommation. Mais le *Grand Seigneur*, entretient trois grandes Barques, dont l'unique emploi est d'en amener continuellement de la Mer noire, & les fraix ne consistent qu'à le couper & à le charger.



OBSERVATION

Remise à Mrs. de l'Academie de Chirurgie de Paris, par Mr. RAVATON, Chirurgien Aide-Major de l'Hôpital Roïal de Landau, le 9. Juin 1739.

NOUS nous faisons un véritable plaisir d'annoncer au Public toutes les découvertes utiles & intéressantes. Celle qui est contenue dans le Mémoire suivant, remis à Mrs. de l'Academie de Chirurgie de *Paris*, qui nous a été envoieé de *Landau*, est de ce nombre, & nous croïons que Mrs. les Chirugiens nous sauront gré de leur en faire part. C'est Mr. *Ravatton* lui-même, Auteur de l'Observation, qui parle, en s'adressant à l'Academie.

LES dernières Campagnes, qu'on a faites sur le *Rhin*, aiant procuré aux Hôpitaux de
Landau

Landau, un grand nombre de Blessés de toutes les espèces, j'eus occasion de faire beaucoup d'opérations, dont la plus grande partie fut suivie d'un heureux succès. Celles qui réussirent le moins bien à mon gré; & qui cependant me donnoient le plus de peine, & le plus de soin, furent les *Amputations des Extrémités*. Je prenois, en opérant, toutes les précautions qu'on a coutume de prendre, pour ménager la Peau; & néanmoins il se passoit des cinq à six Mois, & d'avantage, avant de pouvoir cicatriser le Moignon, même dans les meilleurs sujets, auxquels il n'étoit arrivé aucun accident, pendant le cours du traitement.

J'ai observé que le plus grand nombre de ceux qui ont péri, après l'Amputation, ont de beaucoup survécu au tems que les accidens qui la suivent ont coutume de paroître.

Il me sembloit que leur mort devoit être plutôt attribuée à la grande foiblesse que cause une trop longue diette, aux Saignées reiterées qu'on a coutume de pratiquer au commencement du traitement, & à l'abondance de la supuration, qu'à l'Opération même.

Il y a quelques uns de ceux qui ont eu le bonheur de guérir, auxquels j'ai été obligé de couper sur la fin de la Cure, le bout de l'Os, que la Peau ne pouvoit absolument recouvrir, particulièrement dans les Amputations des Cuisses.

Je puis même ajoûter, & l'expérience le démontre également, que la plûpart de ceux qui guèrissent par cette ancienne Méthode, souffrent toute leur vie des plus petits coups qui choquent le Moignon, parce que la Peau qui recouvre le bout de l'Os est très mince & très tendüe, & par conséquent susceptible de la moindre impression; outre qu'il y survient assés souvent des Démangaisons, des Boutons, des Gales, & même des Ulcères rebelles, & difficiles à cicatrifer, qui se renouvellent de tems à autre, pendant le cours de la Vie.

C'est donc pour rémédier à tous ces fâcheux accidens, que j'ai travaillé à me fraier une nouvelle Route, de beaucoup plus courte, & en même tems plus sûre. Vous en jugerés, *Messieurs*, par le détail que je vais avoir l'honneur de vous en faire.

D E L' A M P U T A T I O N A D E U X L A M B E A U X

La nécessité de l'Amputation reconnüe; le Malade préparé par les Remèdes généraux, suivant l'usage, & situé ensuite commodément, j'applique, s'il est question d'emporter la Cuisse, ou le Bras, le Tourniquet le plus près du Corps qu'il est possible; au lieu qu'il est essentiel qu'il soit moins haut, s'il n'est question que de l'Avant Bras, ou de la
Jambe.

Jambe. La Peau étant bien retirée du côté du Tourniquet, je cerne, par une première Coupe, le Membre jusqu'à l'Os, avec un Couteau courbe.

Cette première Coupe bien réussie, j'en fais une seconde longitudinale, de haut en bas, qui doit commencer, si faire se peut, quatre doigts au dessus de la première: Portant un grand Bistouri droit perpendiculairement sur le Corps de l'Os, & coupant exactement jusqu'à la Coupe transversale, j'en pratique une troisième parallèle à la seconde, & qui lui est directement opposée, de manière qu'il se trouve deux Lambeaux égaux, que je détache successivement du corps de l'Os, jusqu'à l'endroit où commencent les Incisions longitudinales. Je les fais soutenir par une Compresse fendue, pour scier l'Os commodément, le plus haut qu'il m'est possible. Le Membre séparé, je rapproche les deux Lambeaux, je fais la Ligature des Vaisseaux, & l'Os se trouve bien recouvert, & fort enfoncé dans les Chairs. J'applique ensuite un Emplâtre d'*André de la Croix*, sur chaque Lambeau, à un travers de pouce du bord du Moignon, & de chaque Incision laterale, au bout duquel il y a trois Rubans, qu'on noue successivement, pour amener la Peau au dessus du Moignon. Ce qui réussit si parfaitement, qu'il m'est arrivé de faire exactement toucher les Lèvres de la

Plaie.

Plaie. On n'aura pas de peine à le croire, si on fait attention, au vuide que doit laisser l'O, qui ne se trouve plus au bout du Moignon. J'applique un peu de Charpi molet sur la surface antérieure du Moignon, & sur l'Incision latérale supérieure, & je le soutiens par le Bandage apellé double, dont l'une des Branches est coupée à moitié, pour laisser à découvert l'Incision laterale inférieure, qui doit servir de Goutière, & par l'application d'une Bande fort étroite, médiocrement serrée, dont les tours doivent être ménagés, afin de laisser l'Incision inférieure le plus à découvert qu'il se peut. Lors que j'ai employé la Bande, j'applique un petit Plumaceau, chargé d'un mélange d'Huile Rosat, & de Jaunes d'Oeufs, sur cette Incision inférieure, soutenu par une petite Compresse, atachée avec une Epingle seulement autour du Moignon; & je situe le Malade de manière que la Goutière en question soit inférieure.

La précaution la plus essentielle, que je prens dans cette manœuvre, est d'éloigner les Incisions laterales, des gros Vaisseaux. Ce qui est fort aisé, pour peu qu'on ait une légère notion d'Anatomie.

La Lame de la Scie, de laquelle je me sers, est fort étroite, pour ne point embarrasser, ni endommager les Lambeaux.

Je ne doute pas qu'il n'y ait des Chirurgiens,

giens , d'ailleurs très habiles , qui regarderont cette manière d'amputer comme fort longue & difficile , mais s'ils veulent faire attention que quelques Minutes qu'on emploie de plus , par cette Methode , leur épargnent mille accidents les uns plus fâcheux que les autres , ils n'auront pas de peine à la suivre.

La Goutière , qui se trouve dans la partie la plus basse , remédie à tous les accidents ; comme Gonflemens , Inflammations , Fuiées , Dépôts &c. Il ne se fait point d'exfoliation d'Os ; les Supurations sont infiniment moins abondantes ; les Malades ne sont pas si sujets aux reflux des Matières , aux Cours de Ventre , qui les emportent d'autant plus aisément qu'ils les trouvent dépourvûs de forces ; parce que cette Goutière laisse librement écouler la Matière de la supuration , pendant tout le cours des pansemens : Ce qui fait qu'on ne panse que très rarement le Moignon , & l'Incision supérieure ; & on voit avec plaisir en peu de Jours cette grande Plaie bien guérie.

La Cicatrice faite , le Moignon est plus fort , plus ferme , plus propre au travail , moins exposé aux douleurs , & à tous les autres petits accidens , qui arrivent à ceux qui ont été guéris par l'ancienne Méthode.

La première Amputation , que je fis fut
parfait-

parfaitement guérie en 22. Jours, sans aucun accident. J'avois à faire à un bon sujet, âgé de 42. années. Il avoit reçu un coup de feu au Coude, qui fracassoit toute l'articulation.

J'en ai fait deux autres, l'une d'une Cuiffe, & l'autre de l'Avant bras : Elles furent bien guéries, du 30 au 35. de l'Opération.

J'ai crû que vous ne désaprouveriez pas, MESSIEURS, que j'eusse l'honneur de vous présenter cet Essai de pratique. Que je m'estimerois heureux s'il se trouvoit quelque Membre de vôtre Illustre Corps, qui le jugeât assés intéressant, pour s'attacher à le perfectionner !

RAVATON

LETTRE de Mr. LEDRAN,

Chirurgien de Paris, Membre de l'Académie de Chirurgie, Chirurgien Consultant des Armées du ROI, & ancien Chirurgien Major de la Charité, écrite à Mr. RAVATON, le 22. Janvier 1740.

M O N S I E U R

JE comptois avoir l'honneur de vous écrire, quand même je n'aurois pas reçu la vôtre, dans laquelle je vois que vous estimez trop les choses, & qu'il fait bon vous faire de petits Présens; puis que vous en faites tant d'Eloges. Mais trouvez bon que je brise là dessus, en vous
disant

*disant pour toute réponse , que je voudrois qu'ils fussent meilleurs *.*

*Votre Observation à été lue plusieurs fois à l'Académie , & l'on en a été très content. Elle avoit cependant besoin du Sceau que je viens d'y mettre , & ceux qui auroient pû en révoquer la vérité en doute sont obligés aujourd'hui de l'adopter. Ce Sceau est que j'ai fait , le 22. de Décembre dernier , l'Opération à Deux Lambeaux , à une Cuisse , & que cette Amputation est guérie , à la réserve de quelques points , qui sont encore à cicatrifer. J'en ai lû l'Observation à nôtre Académie , il y a dix jours , & on en a été très content. Je ne m'en suis pas approprié l'invention , & je vous ai rendu la justice qui vous est due. Je vis Lundi dernier Mr. LAPEIRONIE ** , à qui j'en fis part , lui repétant que cette Opération avoit déjà été faite par vous ; & que vous en aviez donné l'Observation à l'Académie. Je dis là dessus ce que je dus dire. Je vous en aurois fait part plutôt , mais j'ai voulu attendre la guérison du Malade , & que j'en eusse parlé à Mr. Lapeironie , pour vous en faire part. Continués à nous en-voier souvent des Observations.*

Je suis avec une estime singulière

Vôtre &c.

LE DRAN

* Mr. LEDRAN parle de ses Ouvrages dont - il avoit fait présent à Mr. RAVATON.

** Premier Chirurgien du R O I.



POESIES ETRANGERES
 EPITRE.

A S. A. S. M le Comte de CLERMONT ;
 Prince du Sang, sur la mort de M. le Duc
 DE BOURBON.

PRINCE, en qui les Vertus semblent se réunir,
 Digne Sang de nos Rois, qu'on ne peut trop chérir,
 Tandis que ta Santé débile & languissante,
 Rapelle dans ton Corps une Vic expirante,
 Et que les Dieux, touchés de toutes nos Clameurs,
 Après tant de tourmens, te rendent à nos pleurs ;
 Pouvois tu croire, hélas ! qu'un destin trop sévère,
 Pour prix de ses faveurs, t'enleveroit un Frère ?
 La Mort devoit du moins respecter les Héros.
 Rien ne peut t'arrêter, implacable Atropos !
 Ose-tu, sans trembler, atenter sur sa Vie,
 Quand son sort, en mourant te fait encore envie ?
 Frappe... Ton Bras se lève... il tombe !... Tu frémisses !
 Tu ne saurois troubler que de foibles Esprits.
 Un Héros fait mourir, sans se plaindre :
 Dès qu'on est vraiment grand, on l'est sans se contraindre.
 J'aperçois dans ton Lit ce Fils du Grand CONDE' ;
 Aux Maux les plus cuisans sa foiblesse a cédé.
 Grands Dieux ! qui dans ce Jour le faites disparoitre,
 Sachés qu'on l'aime assés, quand on l'a pu connoitre.
 Il quite sans regrets d'inutiles Trésors ;
 Pour s'élever vers vous, il méprise son Corps :
 Ces Biens qu'il possédoit, vous pouvés les reprendre ;
 Vers la Céléste Voûte, il brûle de se rendre.
 Vit-on dans un Mortel un air plus résigné ?

oui,

250 JOURNAL HELVETIQUE

Oui , cet Arrêt cruel , BOURBON l'autoit signé.
Qu'un Homme malheureux se dégoûte du Monde ,
Qu'il soit comme un Rocher , lorsque la Foudre gronde ,
Sa constance me plaît , & ne m'étonne pas ,
On abhorre un Séjour où l'on vit sans apas.
Quand tout ne semble fait que pour nous satisfaire ,
Quand une Cour nombreuse , attentive à nous plaire ,
Du matin jusqu'au soir prévient tous nos desirs ,
Monde , peut - on quitter tes attraits sans soupirs ?
Je te suis dans les Cieux , où ton bonheur t'appelle ,
Je vois ton Front couvert d'une Palme éternelle :
Là , content de ton Sort , & vivant dans la Paix ,
Les Biens dont tu jouis , ne tariront jamais.
Là , plus grand mille fois , que dans CHANTILLI même ,
Tes desirs sont comblés & ta Gloire est suprême.
Manes de ce Héros , décorez son Tombeau ,
Et s'il vous faut encor un Triomphe nouveau ,
Tous les Cœurs des François vous serviront d'Otages :
Pouvoit il en mourant laisser de plus beaux Gages ?
Quoi donc ! ma Muse en vain voudroit tarir tes pleurs !
Ton Cœur trop resserré succombe à ses douleurs !
PRINCE , console toi , modère ta tristesse.
Ne crois pas qu'à tes Cris , ce Frère s'intéresse ;
C'est insulter sa Cendre , en oubliant ton NOM ,
L'Immortalité seule est le Lot d'un BOURBON.
Que ton Amour pour lui , fasse sécher tes larmes &
Tu fais de l'Univers le plaisir & les charmes.
Du Peuple , qui t'implore , exauce les souhaits ;
Vis pour nous acabler sous tes nouveaux bienfaits ;
Vis pour toi , vis pour nous , tout te retient au Monde ,
Et tandis que par tout règne une Paix profonde ,
Jouis avec LOUIS de toutes ses faveurs ;
Ton Esprit , tes Vertus t'ont gagné tous les Cœurs.
Si le Destin un jour doit borner ta Carrière ,
Que le Monde avant toi soit réduit en poussière.
Si tu veux que les Dieux couronnent tes Vertus ,
Atens pour t'éclipser que l'on ne t'aime plus.

PARIS le 4. Février

F. DAIRE Celestin.

1740.



AUX EDITEURS

En leur envoiant des Vers sur le Printems.

JE vous avois promis, *Messieurs*, une Description Poétique du Printems ; je vous envoie à la place des Vers sur le même sujet, composés par Mr. LE FRANC, Avocat Général de la Cour de Aides de *Montauban*, & un des plus beaux Génies de la *France*. Vous gagnerez infiniment au change. La Peinture qu'il fait du Printems est tirée des *Georgiques de Virgile*, & sa Traduction égale les beaux de l'Original. Mr. *le Franc* n'a jamais crû que le Commerce des Muses fut incompatible avec les Devoirs d'un Magistrat: Il sait que ce Commerce est très propre à donner à l'Esprit plus de feu & de délicatesse, & que les plus Grands Hommes parmi les *Grecs* & les *Romains* n'ont pas dédaigné un Amusement aussi innocent. Mr. le Président *BOUHIER*, qui marche dignement sur leurs traces, n'a pu crû déroger au titre dont il est revêtu en traduisant quelques Pièces d'un Ancien Poète: Et quel Poète? Le tendre, le délicat & galant *OVIDE*.

Il ne faut pas être surpris si la Poésie fut

poussée en *Grece* & à *Rome* à un point de perfection qui nous étonne encore : Elle étoit honorée généralement. *PINDARE* n'étoit guère moins respecté que les Héros qu'il célébroit aux *Jeux Olympiques*. Trois Villes se disputoient la gloire d'avoir donné naissance à *HOMERE*, & on lui éleva en plusieurs lieux des Statues. *VIRGILE* & *HORACE* n'ont pas été moins estimés à *Rome* : Ils étoient regardés comme un des plus beaux Ornaments de cette Capitale du Monde, & ils faisoient les délices des plus honnêtes Gens : L'un & l'autre comptoient parmi leurs Protecteurs, ou plutôt au nombre de leurs Amis, *MECENE* & *AUGUSTE*; comme *TERENCE* avoit compté parmi les siens *SCIPION* & *LELIUS*. L'Emulation & la Gloire avoient fait naître la Poésie, & en avoient hâté les progrès. Les grands succès étoient animés & soutenus par de grandes récompenses. *VIRGILE* & *HORACE* célébroient, dans le sein de l'abondance, les Dieux, qui leur avoient procuré un heureux loisir. Que l'on ne s'y trompe pas ; les bienfaits de ces Augustes Protecteurs, répandus à pleines mains sur les Favoris des Muses, n'ont pas été perdus. Ils se sont illustrés eux mêmes, en illustrant leur Patrie.

Sans le secours des Vers, la Mort d'une Ombre noire,
Eut bien-tôt effacé, leurs Faits, & leur Mémoire.

J'ose assurer que les Ouvrages des Grands
Poètes

Poëtes de l'Antiquité dureront plus longtems que les Colonnes de Marbre & que les Tables d'Airain.

La France n'a pas été moins libérale à la Poësie ; CHARLEMAGNE , FRANÇOIS J. CHARLES IX. donnoient des Pensions considérables à plusieurs Poëtes. Mais aucun Prince n'a été plus genereux & plus magnifique que LOUIS XIV. Non seulement, comme l'a dit un ingénieux Ecrivain, *il a tiré Phœbus de l'Hôpital* ; mais il l'a enrichi véritablement. Ses Dons alloient chercher les Savans & les beaux Esprits jusques dans les Païs étrangers : Les talens supérieurs, & toutes les parties des Sciences, trouvoient un azile sûr & agréable, à l'abri de son Trône.

L'Angleterre & la Hollande n'ont guères été moins favorables, aux Personnes qui se distinguoient par leur goût & par leurs talens. L'honnête liberté qui y règne, est en particulier très propre à faire fleurir les Sciences & les Beaux Arts : On n'y craint ni l'Examen ni la Critique, pourvû que l'on se contienne dans de justes bornes. On peut y parler du Gouvernement & de la Religion sans passer pour des séditieux, ou pour des Athées. Comme on y est persuadé que Personne n'est jnfailable, on n'établit aucune Inquisition Literaire. Un tel établissement seroit le Tombeau des Sciences. On croit

publier suffisamment un mauvais Ecrivain, en relevant ses faux raisonnemens, & en montrant leur peu de justesse.

Je ne fais par quelle fatalité les Beaux Arts ne sont pas autant considérés en *Suisse*, qu'ils le sont dans presque toute l'*Europe*. Mon dessein n'est pas de faire ici leur Eloge; je me contenterai de dire, qu'ils ont tiré les premiers Hommes de l'état de barbarie où ils se trouvoient; qu'on leur doit les commodités & les agrémens de la Vie, l'établissement des Loix & des Manufactures, & que nous leur devons en particulier, la bienheureuse Réformation. Ce furent les Sciences, j'en atteste l'Histoire, qui ouvrirent à nos sages & Illustres Réformateurs les sentiers de la Verité. Cependant un Savant est encore regardé en plusieurs endroits de *Suisse*, comme un Phénomène rare & extraordinaire, comme un Homme oisif & presque inutile à la Société. On ne peut guères se mettre dans l'Esprit que penser, méditer, écrire sur des sujets importants faire des découvertes, soit un travail, & le travail le plus utile aux Hommes. Rien ne doit les intéresser d'avantage que de connoître bien leurs devoirs. L'Ignorance est la source des Erreurs & des Passions: De toutes les Maladies de l'Âme, c'est la pire, parce qu'elle est l'origine de toutes les autres. La *Poesie*, en particulier, est regardée comme un Amusement

ment frivole, qui ne mène à rien ; cependant les premiers *Philosophes* & les premiers *Historiens* étoient Poètes, & ce qui surprendra, c'est qu'ils ont écrit leurs Préceptes en Vers, avant que de les écrire en Prose. Si l'on en a abusé ensuite, c'est moins la faute de l'Art, que de ceux qui l'ont pratiqué. Mais ce n'est pas toujours la considération du peu d'utilité de la Poésie, ou de l'abus que l'on en fait, qui en éloigne bien des Gens. Ce qui empêche de la cultiver avec succès, c'est qu'en bien des endroits on est plutôt occupé du Jeu & de la bonne chère. On n'y pense guères qu'à s'enrichir, ou à écarter des Concurrrens, qui nous font ombrage, & à s'élever sur leurs ruines. Ne seroit ce point ce qui a fait dire à un Auteur *, qu'un *Poëte est aussi rare en Suisse qu'un Elephant l'est à Paris* ? Une des principales causes du peu de progrès qu'a fait la Poésie dans ce Pais, c'est l'envie & la jalousie, qui régnerent entre ceux qui la connoissent & qui ont quelque Amour pour elle. Dès qu'une Personne paroît se distinguer de ce côté là, il s'éleve des voix sourdes, qui ne cherchent qu'à l'obscurcir, & à lui dérober une ombre de réputation, qui est renfermée dans des limites fort étroites.

Son Goût & ses talens importunant les yeux,
De ses propres Amis lui font des Envieux.

Un bon Génie n'est pas susceptible de cet

te passion basse & honteuse ; je veux parler de l'Envie ; il est convaincu que les talens d'autrui ne sauroient éfacer les siens ; ni lui faire tort. Il en est de la Gloire comme de l'Arbre d'Or de la Sibille ; plus on en arrachoit de Rameaux, plus il en renaitsoit. Je ne saurois m'empêcher à ce sujet de citer quelques vers des CORNAILLE. On y verra combien ce grand Homme étoit au dessus de la jalousie.

Je vois d'un oeil égal croître le Nom d'autrui,
Et tache à m'élever aussi haut comme lui.
Sans hasarder, ma peine à le faire descendre :
La Gloire a des Trésors, qu'on ne peut épuiser ;
Et plus elle en prodigue à nous favoriser,
Plus elle en garde encor où chacun peut prétendre.

Quoi que ce Vice nuise bien moins à ceux qui l'ataquent, qu'à ceux qui en sont eux mêmes les Victimes, il ne laisse pas cependant d'imposer silence à des Genies timides, qui veulent éviter d'en être les objets. Ils prennent sagement le parti de dire comme ROUSSEAU.

Muses, gardés vos faveurs pour quelqu'autre,
Ne pardons plus ni mon tems ni le vôtre
Dans ces débats où nous nous égaions :
Tenés voilà vos Pinceaux, vos Craions,
Quel est le prix d'une étude si dure ?
Le plus souvent un injuste Censure.

Je suis &c.

GENEVE le 25. Mars 1740.



VERS *sur le Printems,*

C'EST l'aimable Printems, dont l'heureuse influence
 Des Corps inanimés échauffe la substance.
 C'est alors que le Ciel répand tous ses Trésors :
 Ses Eaux percent la Terre, humectent ses ressorts,
 Et ranimant les Fruits, dont la sève est tarie
 Pénètrent chaque germe, & lui donnent la vie.
 Les Trupeaux dans les Champs, les Oiseaux dans les Bois,
 De l'instinct amoureux suivent les douces Loix,
 Des Vapeurs du Matin la Flaine est arosée,
 Le Zéphir sur les Fleurs agite la rosée ;
 L'Horizon brille aux yeux, d'un feu pur & vermeil ;
 Le Gazon s'embellit des regards du Soleil,
 Sur ce riche Côteau la Vigne renaissante
 Promet à nos desirs une Automne abondante
 Et le Paupre ne craint pour ses tendres bourgeons,
 Ni les Torrens du Ciel, ni les froids Aquilons.
 De l'Univers naissant, le Printems est l'image ;
 Il ne cessa jamais durant le premier âge,
 Il anima les Cieux, & la Terre, & les Flots,
 Quand l'Univers sortit des goutes du Cahos.
 Les Habitans de l'Air, & le Peuple de l'Onde
 Ressentirent soudain sa présence féconde ;
 L'Homme fut ébloui de son propre séjour,
 Et le Jour qu'il naquit fut au moins un beau Jour.

MADRIGAL

OUI charmante Philis, mon Amour est extrême
 Et vous y répondés de même,
 L'Amour entre nous deux partage ses douceurs ;
 De ce Dieu la bonté suprême
 Redouble, chaque instant, nos feux & nos ardeurs,
 Nà ! pour rendre heureux nos deux Coeurs,
 Il n'a besoin que de lui même !

AUTRE MADRIGAL

DE votre Esprit la force est si puissante ,
 Que vous pourriez vous passer de Beauté ,
 De vos Atraits la grace est si piquante ,
 Que sans Esprit vous m'aurez enchanté,

Si votre Cœur ne fait pas comme on aime ,
 Ces Dons charmans vous feront superflus :
 Un Sentiment est cent fois au dessus
 Et de l'Esprit & de la Beauté même.

Par Mr. DE VOLTAIRE.

EPIGRAMME.

CENT Evêques parés de tout leur Ornement ,
 Feroient pour une Dame un Spectacle charmant ,
 Et si beau que soudain; Oui, dit-elle, sans doute ,
 Me voici transportée en la Céleste voute !
 Revenez, lui dit-on, de votre egarement :
 Madame, en Paradis, vous n'en verriez pas tant.



LET-



L E T T R E

Du Jurisconsulte Anonime de Suisse aux Editeurs.

M E S S I E U R S ,

VOUS m'avez invité avec tant de Politesse, dans votre Journal du Mois de Juill. 1739. à vous communiquer quelques unes des Causes célèbres & intéressantes de Suisse, que je ne puis refuser de me prêter à vos desirs; mais avant toutes choses, j'ai crû qu'il étoit convenable de débiter par une Histoire juridique des Codes, des Loix & des Coutumes observées dans les Tribunaux des Louables Cantons de BERNE & de FRIBOURG, qui me fournirôt des Matériaux propres à mon dessein.

Le Pais de *Vaud*, aux Procès duquel je me bornerai, d'abord parce qu'ils sont de mon Ressort, comprend: 1^o. La Ville & Canton de *Fribourg*; 2^o. Les Bailliages qui dépendent de ce Canton, & de celui de *Berne*; savoir, *Morat*, *Grandson* & *Echallens*; 3^o. Les autres Bailliages, & Gouvernemens, qui dépendent absolument du Canton de *Berne*, & qui sont, *Lausanne*, *Moudon*, *Yverdon*, *Morges*, *Nyon*, *Vevey*, *Aigle*, *Avenches*, *Païerne*, *Remainmôtier*, *Aubonne*, *Rougemont*, *Gron*, & *Beaumont*. Tout

ce Pais est régi par différens Corps de Loix. Celui dont la Jurisdiction est de la plus grande étendue, est appellé *Loix, & Statuts du Pais de Vaud*. Il a été donné par LL. EE. de BERNE en 1616: pour tout le Pais de *Vaud*, qui dépend de leur Domination immédiate: Il faut cependant excepter de ce Corps de Loix, *Lausanne, Aigle, Païerne, Rougemont*, la Ville d'*Avenche*, & les trois Bailliages Communs de *Morat, Grançon, Echallens*, qui ont d'autres Loix, comme il sera observé plus bas. Ce Code ne comprend absolument que les *Loix Civiles*, & quelques Règles, sur la manière de procéder criminellement. Les *Loix Canoniques* n'y sont point inserées: Elles composent un Code séparé, que le Souverain a fait dresser après la bienheureuse Réformation, & auquel tous les sujets en général sont obligés de se conformer, puisqu'ils sont jugés en conséquence.

Le Code de *Loix & Statuts du Pais de Vaud*, est proprement un ramas de diverses Loix, & Maximes du Droit Civil & Canon, qui ont été acomodés, suivant les usages, & les mœurs des Peuples, en les conformant autant qu'il à été possible aux Loix de la Ville de *Berne*.

Quand LL. EE. eurent conquis le Pais de *Vaud* en 1536: ils le trouvèrent sans Loix écrites. Les Peuples qui l'habitoyent

ne suivoient qu'une Coûtume non écrite, dont on ne sauroit produire que des vestiges, qui ne font que trop connoître, que la Justice ne s'y administroit pas avec beaucoup de connoissance, & de discernement; puis qu'entr'autres on est bien informé, que la Partie qui y gagnoit le premier Accessoire, gagnoit par cela même la Cause au fond.

Comme ces Loix sont fort laconiques, & qu'elles ne sont pas en grand nombre, on juge bien dès là, qu'elles ne renferment pas un Corps de Jurisprudence complet; aussi LL. EE. y ont aporté des Aditions, & des Corrections fréquentes, par les diverses Ordonnances qu'Elles font publier de tems en tems. Encore est on obligé, au défaut de ces Loix & de ces Ordonnances, de recourir, sur les différens cas qui se présentent, aux Loix de la Capitale, aux Lumières que le Droit naturel fournit, & quelques fois aux Maximes, & aux Règles du Droit Civil: Cela arrive sur tout, lorsque la Loi, à laquelle les deux Parties donnent un sens différent, est tiré du *Droit Civil* même: Ce qui est, suivant moi, le plus judicieux de tous les supplémens.

Le *Second Code* est celui qu'on apelle *Plaid général*. Il régit la Ville & Cité de *Lausanne*, & tout le Bailliage; de même que la *Châtelainie d'Avenches*; c'est à dire le Pais, qui

qui étoit sous la dépendance de l'Évêque & Comte de *Lausanne*. Ce Code a été donné par LL. EE. en 1613 : en renouvellement d'un plus ancien, de l'an 1368 : Il étoit appelé *Placitum generale* ; parce qu'il avoit reçu la Sanction, par les *Etats de Lausanne*, composés du Clergé, de la Noblesse, & du Peuple, que l'Évêque faisoit assembler en la Cour, à la tête desquel il présidoit lui même. Il contient bien moins de Loix que le *Code du Pais de Vaud* : Aussi dans les cas sur lesquels le premier garde le silence, on a recours au dernier, quand il s'agit d'une Question de Droit purement civil ; mais nullement pour ce qui touche le Droit public des Villes, & des Peuples, qui relèvent du *Plaid général*.

Le troisième Code est celui de *Paiërne*. Il a été donné par LL. EE. au commencement de l'Année 1733. en cancellation d'un Recueil manuscrit de Points de Coutumes, sur lequel les Juges se régloient auparavant ; quoiqu'il n'eut jamais reçu aucune sanction de la part du Souverain.

Le quatrième Code est celui de *P'avoïerie de Morat*. Il est en Langue Allemande, mais il y en a une Traduction Française pour l'usage des Peuples qui parlent cette Langue. Il doit avoir été donné, ou confirmé par LL. EE. des deux Etats en l'An 1715.

Le *Cinquième* est le Code du Bailliage de *Granson*. Celui ci a été promulgué par la même Autorité en 1702 : Pour ce qui est du Bailliage d'*Echallens*, qui relève de la même Souveraineté des deux Etats de *Berne*, & de *Fribourg* les Peuples ont, par la même Autorité, adopté l'An 1715. pour leurs Règles, les *Loix & Statuts du Pais de Vaud*; à la réserve de la Ville d'*Orbe*, qui en acceptant ce Code en a excepté quelques Articles de Coutume, auxquels elle continue à se conformer.

Le *Sixième* est celui du Bailliage du *Rougemont*, ou du *Gesseney*. Ce Bailliage là suit deux Coutumiers différens. Le Peuple Allemand suit le *Code de Berne*, de même que la Jurisdiction du *Chateau d'Oex*, quoiqu'on y parle la Langue Française; mais on a eu soin de traduire les Loix de *Berne*, en cette Langue. Tout le reste du Baillage où l'on parle la Langue Française, suit l'ancien *Coutumier de Moudon*, & on supplée à ce Coutumier par celui de *Berne*. L'ancien *Coutumier de Moudon* est un ramas des Libertés, Franchises & Coutumes perpétuelles du *Pais de Vaud*, augmenté, & approuvé par L. L. & E. de *Berne*, l'an 1577. mais il a été supprimé par le nouveau Code de l'an 1616. dont nous avons déjà parlé.

Le *Septième Code*, est celui du Gouvernement des *Quatre Mandemens d'Aigle*. Les Sujets

jets de ce Pais là, n'ont qu'un Recueil de leurs Coutumes non écrites, encore le Mandement d'*Ormond*, prétend que les Coutumes de son Mandement particulier, doivent diférez en quelques points, de celles des trois autres. Les Peuples de ces Pais-là, ont été assemblés plusieurs fois pour reduire leurs Coutumes en forme de Loix, afin de prier LL. EE. de leur donner la Sanction. Mais la division & la diversité de sentimens, fait craindre qu'ils ne puissent venir à bout d'une si bonne œuvre, à moins que LL. FE. n'interviennent par leur Autorité, & ne les obligent à convenir entr'eux, ou à ce défaut qu'elles ne leur imposent enfin telles Loix que leur Sageffe, & leur Justice trouveront convenables.

Voilà pour ce qui concerne le *Pais de Vaud*, dépendant de LL. EE. de BERNE, & des trois Bailliages qui sont dominés en commun par LL. EE. de BERNE & FRIBOURG. Il reste à dire deux mots sur le Canton de *Fribourg*, & sur la partie du *Pais de Vaud*, qui vit sous la Domination de ce Canton.

La Ville de FRIBOURG, & les Paroisses qui relèvent de sa Jurisdiction intérieure, sont régies par un Code de Loix particulières.

Le Comté de *Gruières*, à reçu un Corps de Loix de LL. EE. de *Fribourg*, après quelles eurent acheté ce Comté, conjointement avec

LL. EE.

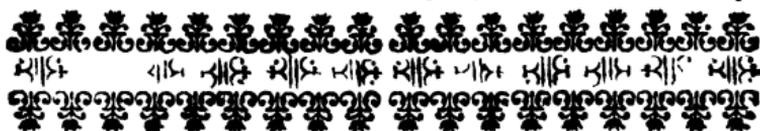
LL. E. E. de *Berne*, l'an 1555; & les autres Bailliages du *Pais de Vaud*, qui ont été conquis l'an 1536: reçoivent pour la plupart l'ancien Coutumier de *Moudon*, pour Règle; le reste a adopté ou le Coutumier de *Fribourg*, ou un Coutumier particulier, qui a été autorisé.

Le Lecteur sera sans doute étonné, en apprenant qu'une seule Province soit régie par tant de Loix différentes; mais la surprise cessera, s'il fait attention qu'après la mort du dernier Duc de ZERINGUEN, arrivé l'An 1218. ce Pais étoit tombé sous la Domination de divers Seigneurs, qui avoient presque secoué le joug de l'Empire & leur fut dévolu par cette mort, jusques là que PIERRE DE SAVOIE l'envahit l'An 1260; sur lequel en partie il a été conquis par le Canton de *Berne*, en 1536.

Toutes ces Seigneuries, dont les principales étoient celles des Ducs de *Savoie*, de l'Evêque de *Lausanne*, des Comtes de *Gruieres*, & de *Romont*, s'étoient formées des Coutumes, des Usages, des Privileges: Et comme LL. E. E. de *Berne*, en aquérant, & conquérant ces diverses Seigneuries, promirent de les maintenir en conformité, elles n'ont jamais entrepris de rendre uniforme leur Jurisprudence civile, & publique; quoiqu'à le bien prendre ce seroit l'avantage, le profit, & l'utilité de leurs Peuples, puisque par ce moyen

la Justice s'exerceroit avec beaucoup plus de facilité, & d'uniformité. C'est ce qu'il seroit à souhaiter que les Peuples pussent bien comprendre, afin qu'en répondant de leur coté à la bonne intention d'un Souverain, qui n'a rien plus à Cœur que de les gouverner avec sagesse, & avec Justice, ils pussent parvenir à un *Code general*, qui les rangea tous sous le même Etendart de Religion, de Loix, & de Jugement: Grand bonheur pour les Peuples, ainsi qu'il est élégamment démontré dans les *Motifs des Ordonnances de LOUIS XV.* Ce Grand Roi, en 1731. & 1735: a rendu uniforme, dans tout son Roïaume, la Jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, & les conditions des Donations, les Infimations, & Testamens. Mais cet ouvrage étant plus à desirer, qu'à espérer, il ne faut pas laisser d'entreprendre de donner au Public quelques Morceaux de Jurisprudence, & de Décisions de Droit, qui feront conoitre à tout le monde & surtout aux Gens de Robe, que si cette diversité de Loix forme quelque obstacle au parfait bonheur des Peuples, ils en sont amplement dédomagés, tant par la Sagesse, & la Justice des Jugemens; que par la liberté, & la douceur dont ils ont le bonheur de jouir sous l'heureuse Domination de LL. EE. Ce sera dans peu, *Messieurs*, que je vous enverrai ma première Analise de quelques Causes curieuses & interessantes. Je suis &c.

SUI.



S U I T E

De l'Histoire du Comté de Bourgogne , avec quelques Observations.

ON ne se méprend jamais , quand on parle de son Prochain avec estime , ou avec prudence quand il ne la merite pas. Les Railleries piquantes , les Insinuations malignes , les Vanteries insultantes , les Médifances , les Calomnies ne peuvent avoir que des suites facheuses & quelques fois funestes. Celles qu'on atribué à LOUIS D'ORLEANS , vraies ou fausses , le conduisirent en partie à une fin tragique. Le Duc de Bourgogne n'en voulut point remettre la vengeance au sort des Armes ou des Procès. Il s'imagina sans doute que l'honneur de son Epouse ne lui permettoit pas de mettre cette Matière en Controverse , ni de l'exposer aux Argumens du pour & du contre. Suivant ses idées , suivant celles de ses Favoris , son Action fut légitime , mais suivant l'opinion des autres elle ne le fut pas. Quelques uns disent qu'il en eut de la douleur , & qu'il en marqua sa repentance ; mais la suite de cette Histoire ne

le vérifie pas ; il paroît au contraire qu'il ne s'imaginât point que sa Gloire en reçut la moindre atteinte. Le nommé *Rolet D'Atonvile*, qui fut l'un des Meurtriers du *Duc d'Orléans*, avoit été auparavant sollicité par ce Prince de le tuer ; mais *D'Atonvile* en avertit le *Duc de Bourgogne*, par reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçû autrefois de *Philippe le Hardi*.

Quoi que le soupçon de cet Assassinat tomba d'abord sur le *Sieur de Cauni*, parce que le *Duc d'Orléans* en avoit débauché la femme, cependant le *Duc de Bourgogne* déclara au *Roi de Sicile* & au *Duc de Berri*, ses Oncles, qu'il avoit été fait par ses ordres. La *Duchesse Valentine*, Veuve du *Duc d'Orléans*, & sa Famille formèrent leur accusation devant le *Roi*, contre le *Duc de Bourgogne* & en demandèrent satisfaction. Ce Prince, pour s'en mettre à couvert, se retira dans ses *Etats de Flandres*. Il fit assembler dans la *Ville de Lille* les *Etats des Païs de son obéissance* ; il les informa des motifs & des raisons de cet homicide. Elles furent trouvées bonnes & recevables ; & en aiant ensuite avisé ses *Vassaux* & ses *Sujets*, ils concoururent tous à les soutenir au péril de leurs biens & de leurs vies. L'opinion sur le mérite ou démérite de l'Action fut, comme il arrive ordinairement, Nationale : Les *François* la condamnèrent & les *Flamans* la justifient.

La

La voix de chacun de ces Peuples ne put donc pas être également la Voix de Dieu : Deux Nations voisines & éclairées en jugèrent d'une manière bien différente. Que doivent en penser les autres ? Que ce dissentiment doit tout au moins rendre la Question douteuse.

Le Duc de *Bourgogne* ne prétendit pas légitimer son Assassinat, par aucune des vues qui l'intéressaient en particulier, ou qui se rapportaient aux inimitiés capitales qu'il y avoit entre sa Maison & celle d'*Orléans*. Il n'alléguait que les Crimes de Leze Majesté, que le Duc d'*Orléans* avoit commis contre le Roi, la Famille Royale & le Roiaume. Il étoit tellement prévenu de sa bonne Cause, qu'il forma le dessein de venir à Paris pour se justifier devant le Roi. Ce Monarque voulut empêcher qu'il n'y revint. Il y eut une Conférence à ce sujet à *Amiens* avec Louis, Roi de *Sicile* & le Duc de *Berri*, pour trouver quelque voie d'acomodement, mais elle fut inutile. Ces Princes lui défendirent de la part du Roi de se rendre à *Paris*, s'il n'y étoit mandé. Il y vint pourtant, mais bien accompagné, & à la grande joie des *Parisiens* & de l'Université même, qui regardoient le Duc d'*Orléans*, comme Auteur de tous les Impôts dont-ils étoient chargés. Il obtint Audience du Roi, en présence du Dauphin, du Roi

de Sicile, du Cardinal de Bar, des Ducs de Berrï, de Bretagne, & de Lorraine, avec quantité de Noblesse, du Recteur de l'Université & de bon nombre de Docteurs & de Bourgeois. Trois Théologiens entreprirent sa défense, & soutinrent que le Duc de Bourgogne, loin d'avoir commis aucun Crime, meritoit au contraire des loüanges & des récompenses, pour avoir fait mourir l'Ennemi du Roi & de l'Etat. Un Religieux de St. François, nommé Jean Petit, Docteur en Théologie, Savant, habile & éloquent, porta la parole pour le Duc de Bourgogne & le représenta comme le Libérateur de la Patrie. Ce Discours, qui accusoit le Duc d'Orleans d'avoir commis tous les Crimes de Leze-Majesté, fut avoué par le Duc; après quoi Jean Petit conclut à ce qu'il fut dit, par le Roi, qu'à bonne & juste cause l'homicide avoit été commis requérant pour ce qu'on lui fit recompense. Ce Discours fut prononcé le 8 Mars 1407. à l'Hôtel de St. Pol, & fit une telle impression, que quoique la Cour fut partagée, le Roi, par ses Lettres Patentes, signées de sa propre main & scellées du Scel Royal, lui ajugea ses Conclusions.

Après ce Jugement, le Duc de Bourgogne retourna en Flandres, pour secourir Jean de Bavière son Beaufrère, que ses Sujets avoient dépouillé de l'Evêché de Liège. Valentine, Fille de Jean Galeassé, Duc de Milan, Veuve du

du Duc d'Orleans , profita de son absence, pour venir à *Paris*, avec *Jean*, Comte d'Angoulême, Cadet de ses Fils, demander Justice au Roi contre le Duc de *Bourgogne*, & contre *Jean Petit* son Avocat.

La Cause fut plaidée par l'Abé de *Senfi*, ou *Philippe de Villette*, Abé de *St. Denis*, & par *Guillaume Cousinot*, Avocat en Parlement. Le succès en fut heureux. Le Roi annulla les Lettres de graces, qu'il avoit données au Duc de *Bourgogne*, le condamna envers la Maison d'Orleans, à la réparation la plus sévère, à l'Amende honorable, & le déclara Ennemi de l'Etat.

Les Princes voulant encore profiter de la Guerre de *Liège*, armèrent, pour envahir quelques unes des Provinces du Duc de *Bourgogne*; mais sa disgrâce ne dura pas longtems. La Victoire, qu'il remporta sur les *Liégeois*, étonna tellement ces Princes, que craignant qu'il ne les vint trouver, ils se retirèrent de *Paris*, & conduisirent le Roi & la Reine à *Tours*. Le Duc de *Bourgogne* rentra quelques Mois après dans cette Ville, triomphant & au milieu des acclamations publiques. Nonobstant sa Victoire & ses Triomphes, *Guillaume de Bavière*, proche Parent de la Reine, se rendit auprès du Roi, de sa part, pour traiter de la Paix. La Négociation fut heureuse & la Paix conclue à *Chartres* au Mois de Mars 1408.

La Princesse *Valentine*, Veuve du Duc d'*Orléans*, mourut de chagrin. L'Homicide fut pardonné, les Réconciliations faites, l'Amitié jurée sur les Saints *Évangiles*, & pour en rendre l'Acte plus authentique, le Mariage du Duc *Philippe*, Comte de *Vertus*, troisième Fils du Duc d'*Orléans*, avec *Catherine*, Fille du Duc de *Bourgogne*, fut arrêté; mais il n'eut pas lieu. De semblables Projets sont inconcevables: L'Amour même pourroit-il faire de pareils Miracles?

Dans ces tems là, le Duc de *Bourgogne* reçut les Homages pour *Chatelot*, *Blancmont* & autres Terres mouvantes du Chateau de *Vesoul*; & il le rendit à l'Empereur *Venceslas* pour la Cité de *Besançon*, qui lui avoit été transférée, à la condition qu'elle demeureroit perpétuellement entre ses mains & de ses Successeurs Comtes de *Bourgogne*. Cependant peu de tems après elle fut retrocée à l'Archevêque, mais à la charge de ne pouvoir la remettre en d'autres mains qu'en celles du Comte de *Bourgogne*.

Le Duc de *Bourgogne* se rendit alors Maître du Gouvernement du Royaume. La Maison d'*Orléans* en conçut beaucoup de jalousie; Elle eut beaucoup de déplaisir de ne pouvoir sauver *Montagu*, Creature du feu Duc, qui eut la tête tranchée; comme aussi de voir le maniement des Affaires remis au Duc de *Berri*, & l'État presque entièrement gouverné par

par le Duc de *Bourgogne*. Ce Prince avoient ses Gentilshommes & ses Sujets aux Gouvernemens & aux Charges les plus importantes du Roiaume. La Noblesse de *Franch-Comté* profita entr'autres de ses faveurs & de ses graces. L'animosité redevint plus forte que jamais. L'Histoire de *France* décrit les Maux incroyables que ces divisions causèrent au Roiaume, particulièrement sous CHARLES VI.

JEAN sans peur, Duc de *Bourgogne*, aiant ainsi mis par ses Intrigues, la *France* en proie aux Faction^e des Grands & du Peuple, les Ducs d'*Orléans* en prirent occasion en 1411. de présenter de nouveau un Placet au Roi, pour demander Justice de la mort de leur Père, prétendant que la Paix de *Chartres* étoit nulle, & que le Duc de *Bourgogne* l'avoit violée. Ils envoierent en meme tems au Duc un Cartel ou Défi en termes fort violens. Ce Prince y répondit sur le même ton Voici, en beaux Vers *Latins*, le Défi du Duc d'*Orléans* au Duc de *Bourgogne*. Cette Piece remplie de bile, mais qui a beaucoup de sel ; mérite de trouver place ici :

TE licet atra palus Erebi, septemplex muro
 Ambiat, aut Phlegeton ardens, aut sedibus imis
 Inferni lateas caligine nubis opertus :
 Aut si bella gerent pro te, quicumque valebunt
 Ferre

*Ferre manu gladios , validis torquere lucertis
Spicula , vel celeres arcu jactare sagittas.
Te patris ad tumulum cædam , cæsumque litabo
Ante Jovem stygium , cæsi patris ultor & hæres ;
Si me fata sinant annos extendere factis.*

Une Dame d'un goût exquis & délicat , qui possède très bien les deux Langues , a pris la peine de traduire ce Morceau & la Réponse en beaux Vers *François*. Quoi que je ne les tienne qu'à titre de *Précaire* , j'en fais cependant part au Public , persuadé qu'il m'en saura gré.

Quand tu décrois aux Enfers !
Que l'Erebe & ses Murs terribles ,
Pour te cacher , t'auroient offerts ,
Des Aziles inaccessibles !
Quand ses Marais bourbeux , quand ses fleuves ardens ,
S'oposeroient à mon passage !
Quand tu serois couvert du plus épais Nüage ;
Fusses-tu secondé des Bras les plus puissans ,
Tous les Dieux Infernaux prissent-t'ils ta défense ,
Ou fusses-tu plongé dans leurs Cachots afreux ,
Tu n'échapperas point à ma juste vengeance !
Je percerai l'horreur du séjour ténébreux.
Tremble ! Lâche Assassin ! Frémi de ma colère !
Elle va t'immoler aux Mances de mon Père.
Bientôt , sur son Tombeau , ton Cadavre sanglant ,
Doit être au Dieu Pluton offert en Sacrifice !
C'est par cet Acte de Justice ,
Que doit s'éterniser l'Heritier d'Orleans.

REPONSE du Duc de Bourgogne.

Si cecidisse tuum , justa ratione parentem
Ambigis , ut fileam suadent pudor , horror ,
honestas ;

*Nam tuus ille pater, terris invisus & astris,
 Ob scelerum sordes inapina morte peremptus
 Occubuit; finemque malis, nox una diebus
 Mitius imposuit quamvis expasceret & fas.
 Hinc mihi bella tamen cades, variasque rapinas
 Sævus ubique facis: Sed si mihi justa secundes
 Bella Deus, scelerum penas, in pondere pendes.*

T R A D U C T I O N.

L'Equitable Raïson a seule armé mon bras;
 Si tu veux en douter; doute! Mais n'atens pas
 Que pour justifier cette mort, qui t'offense,
 J'entre dans un détail, dont frémit la pudeur!

La Loi sévère de l'honneur,
 Impose celle du Silence.

Quel Monstre! Quels forfaits s'offiroient à nos Yeux!
 Ton Père étoit l'horreur de la Terre & des Cieux!
 Il succombe; il périt d'une mort imprévue;
 Une Nuit rend des Jours plus heureux aux Humains,
 Et voit finir leurs Maux, d'un seul coup qui le tte.
 Un Dieu juste & terrible, a mis entre mes mains,
 Le Glaive pour venger, pour punir tant de Crimes.
 Tu les rassembles tous! Et ta noire fureur,
 Ne respice que Sang, que ravage & qu'horreur!
 Ta Cruauté voudroit me creuser des Abîmes;
 J'éprouve les effets de ton ressentiment!
 Un Brigandage affreux est ta seule ressource;
 Mais, je vai t'arrêter au milieu de ta Course;
 Vien subir à ton tour, un juste Chatiment;
 Fortune je t'implore! Et si tu me seconde
 D'un Scelerat encor je purgerai le Monde.

Au reste ces Désis, qui sont des Déclara-
 tions de Guerre, marquent de part & d'autre
 un Esprit de vengeance des plus outrés; mais
 les motifs en sont fort différens. Dans le
 premier,

premier, on parle à un Affassin. Dans le second, on parle à un Criminel, dont la pudeur ne permet pas de publier tous les Crimes. L'honneur de la Duchesse de *Bourgogne* ne veut pas qu'on s'exprime plus ouvertement. La Maxime, qu'il faut traiter en secret, autant qu'il est possible, l'honneur des Dames, est ancienne. Ce sont des Livres défendus, qu'il ne faut pas même vendre sous le Manteau. Si le *Bacha Chrétien* ne s'étoit pas immiscé de nos jours à soutenir publiquement la Vertu d'une Princesse d'un sang Royal, qu'il s'imaginait avoir été offensée, il n'auroit pas pris le *Turban*, il n'auroit pas fait des efforts incroyables pour rendre sa vengeance distinguée ! Quels n'en ont pas été les Evénemens ? La Postérité s'imaginera t'elle qu'ils ont pu avoir une si petite Cause ? Nullement. Cependant les Philosophes Géometres démontrent que la Nature n'opère jamais que par des degrés infiniment petits.

Quelles n'ont donc pas été les suites funestes des dispositions si affreuses & si colatantes des Ducs d'*Orleans* & de *Bourgogne* ? Il est aisé de les concevoir, la Puissance la plus redoutable n'a rien de plus exterminant. Ces Princes en vinrent derechef à une Guerre ouverte, qui mettoit tout le Roiaume en combustion ; mais cette Guer-

re se termina par la Paix d'Arras, où le Traité de *Chartres* fut renouvelé.

Quelques Seigneurs de la *Franche Comté* se trouvèrent impliqués dans les Guerres entre les Ducs d'Orléans & de *Bourgogne*. LOUIS DE CHALON, Comte de *Tonnerre*, *Jean & Hugues de Chalon*, ses Cousins, suivirent le parti du Duc d'Orléans : Ils prirent le Château d'*Argenteuil*, en 1412. & furent déclarés par le Duc de *Bourgogne* ses Ennemis. L'Année suivante, par Arrêt du Parlement de *Paris*, Louis fut déclaré atteint & convaincu du Crime de Leze Majesté, condamné à un Banissement perpétuel & ses Biens confisqués ; pour avoir conspiré la mort du Duc ; pour y avoir sollicité *Jean de Chalon*, Prince d'Orange & *Jean de Nêuchâtel de Montagu* ; pour avoir ravi de la Maison de la Duchesse une Demoiselle nommée *Jeanne la Perilleuse*, & l'avoir connue dans le Palais du Duc ; enfin pour être entré dans des Alliances avec ses Ennemis. Après la Paix, le Duc de *Bourgogne*, à son retour ; prit *Tonnerre*, dont *Jean de Chalon* étoit Comte, & en rasa la Forteresse : Delà étant venu dans le Comté de *Bourgogne*, il prit le Château *Belin*, Place forte, le donna à *Philippe* son Fils, qui dès lors prit les titres de Comte de *Chalon* & Seigneur de *Châtel Belin*.

On n'apprend pas que d'autres aient suivi leur exemple ; au contraire ils ont accompagné ce Prince dans toutes les Actions les plus périlleuses. Quoi que la Noblesse ne fut pas obligée de se trouver dans plusieurs Guerres où ce Prince & PHILIPPE son Père étoient appelés comme Ducs de *Bourgogne*, parce que le Comté ne dépendoit pas du Roiaume de *France* ; elle ne laissa pas d'y aller & de servir utilement. Plusieurs Seigneurs y ont occupé des Emplois considérables. *Gui de Pontallier* & *Jean de Vergi* étoient Maréchaux & commandoient dans les deux *Bourgognes*, sous *Philippe le Hardi* : *Jean de Cotte brune*, sous *Jean sans peur* ; *Jean* & *Antoine de Toulangeon*, avec *Jean Comte de Fribourg*, Seigneur de *Champlitte*, Comte de *Neûchâtel en Suisse*, sous *Philippe le beau* ; & *Thiébaut de Neûchâtel*, sous *Charles le Guerrier*.

Après la Paix de l'An 1412. on a lieu de croire que le Duc de *Bourgogne*, s'étant fait une agréable habitude de la Guerre, souffroit de vivre en Paix. D'un autre côté les Ducs d'*Orleans* avoient toujours le Cœur ulcéré contre lui, c'est pourquoi la Paix ne dureroit pas longtems. La Cour de *France* étoit par là dans des agitations mortelles : Ce qui donna lieu au Dauphin de penser qu'il lui convenoit d'éloigner les uns & les autres, & d'affranchir son Héritage de la servitude de ces Princes

Princes avarés, superbes & vindicatifs. Le projet en étoit excellent ; mais la Jeunesse gâta tout : De jeunes Conseillers, créés par faveur, ou par un choix indiscret, sans lumières & sans expérience, Esclaves de leurs plaisirs, ne furent jamais en état de donner la moindre attention au bien du Service du Roi & des Affaires publiques ; & si quelques fois, fatigués par leurs débauches & pour retablir leurs forces, ils faisoient semblant dans ces petits intervalles de s'y appliquer, ils en renversoient entièrement tout le Système : De plus les Solliciteurs atendoient leurs dépêches inutilement, & s'ils les obtenoient enfin, elles étoient encore erronées & mal entendues. Pour surcroit le Dauphin devint si passionnément amoureux d'une jeune Demoiselle, qu'il abandonna sa Femme legitime, Fille du Duc de *Bourgogne*, & la relegua au Château de *S. Germain en Laie*. Le Duc de *Bourgogne*, peu endurant, fit bien-tôt réparer cet affront, & requit du Dauphin de se défaire de sa Maîtresse. Les *Anglois* menaçoient alors d'entrer en *France* : Nouveau motif pour faire obtenir justice à la Princesse, & calmer l'Esprit de son Pere : A t'on jamais vû raviver l'Amour conjugal par la crainte ou par la force des Armes ? C'est un phénomène dans la Morale.

Les *Anglois* aiant obtenu une Victoire
complete

complète dans la Bataille d'*Azincoort*, où les Ducs d'*Orléans* furent presque tous tués, le feu des Guerres civiles, ce semble, devoit s'éteindre; mais leur parti subsistoit encore, Le Roi le rétablit, en donnant la Charge de Connétable au Comte d'*Armagnac* leur Creature. Les mêmes objets odieux faisoient toujours également le Duc de *Bourgogne*: Mais quels ne furent pas ses transports, quand il apprit que le Dauphin son Gendre avoit été empoisonné au Palais de *Bourbon*!

Le jeune Prince *Jean de France*, fut appelé à prendre cette qualité. Les *Orléanois* craignirent qu'il ne fut élevé dans les Idées du Duc de *Bourgogne*. Ce Jeune Prince étant au Jeu de Paume, fut embrassé par deux mains empoisonnées: Son Col & son Corps s'enflèrent d'une manière si extraordinaire, que dans huit jours il mourut. Les Ducs de *Berri* & d'*Anjou*, étant fort âgés, les Affaires tombèrent entre les mains d'*Armagnac*. Le Duc de *Bourgogne* étonné, fit la Paix en 1417. avec les *Anglois*, sans leur donner pourtant aucun secours contre le Roi de *France*, dont-il étoit Vassal.

Le Connétable d'*Armagnac*, saisi de toute l'Autorité, resserra la Reine, comme Prisonnière. Alors le Concile de *Constance* le déclara inhabile à l'administration du Roiaume, & la donna au Duc de *Bourgogne*, comme Prince

Prince du Sang, Les *Anglois* entrèrent dans ce tems là en *Normandie*. La Reine, qui étoit renfermée dans la Ville de *Tours*, apella le Duc de *Bourgogne* pour la délivrer, Ce Prince marcha avec une Armée florissante, & mit la Reine en liberté. Les Comtes & Grands Seigneurs de *Bourgogne*, aussi bien que ceux des *Pais-Bas*, étoient les Chefs & les Officiers les plus distingués de son Armée.

Les *Armagnacs*, pour se venger, aculérent la Reine d'Infidélité dans la Foi conjugale : Le Duc de *Bourgogne*, au contraire la fit déclarer Régente du Roiaume. Le Pape, pour apaiser ces désordres, envoie les Cardinaux *Ursin* & de *S. Marc* : Il fut arrêté que les Députés du Roi de France & du Duc de *Bourgogne* s'assembleroient à *Montereau Faumlyone*, entre *Sens* & *Melan*. Le Connétable & son Parti, dans lequel le Dauphin entra, traversa cette Négociation. Le Peuple de *Paris* se déclara pour le Duc de *Bourgogne* : ce Prince, entré dans cette Capitale, les Créatures du Connétable furent taillées en pièces, & lui-même tué & trainé nud, par les Rués, avec quelques-uns des Principaux.

Le Duc de *Bourgogne*, prévoiant que les *Anglois* profiteroient enfin de ces Guerres civiles, voulut faire cause commune avec le Roi & la Reine : Il esperoit que le Dau-

T

phia

phin, par ses propres intérêts, y entreroit; mais il ne fut pas bon Prophète. De nouveaux Conseillers l'en détournèrent, & craignant les ressentimens du Duc de *Bourgogne*, ils résolurent de l'assassiner: Prodigeux egarement! Aimer mieux voir les *Anglois*, Etrangers & Ennemis de la Nation, porter les fureurs de la Guerre dans le sein de l'Etat, en ravager les plus belles Provinces, que de voir le Duc de *Bourgogne*, Concitoien & Compatriote vivre dans *Paris*, y procurer la Paix & toutes ses prosperités! N'est ce pas être d'une Condition pire que celle des Brutes? Elles ne manquent jamais de se réunir & de se défendre de concert, contre l'Ennemi commun.

Les Favoris du *Dauphin* se trouvèrent dans cette triste situation: Ils mirent en usage le faux, l'imposture, la trahison & toutes sortes de perfidies, pour surprendre la prudence & l'impétuosité de *Jean sans peur*. Le *Dauphin* l'attira sur le Pont de *Montereau Faultoyne*, pour s'aboucher avec lui & y traiter amiablement des conditions de la Paix. Le projet du Traité contenoit l'oubli des injures & des inimitiés, l'union & la concorde, l'aide & l'assistance mutuelle, l'abandonnement d'autres Alliances, les peines comminatoires contre l'Infraacteur, & la soustraction des Sermens, qui lui auroient été prêtés. Ces idées

fla-

fiateuses ne durèrent pas longtems : Le Duc de *Bourgogne* arrive sur le Pont : C'étoit le Dimanche 10. Septembre 1419 Il rend d'abord les honneurs dús au Dauphin, comme Héritier de la Couronne de *France* ; mais quelle Catastrophe ! Le Dauphin le reçût par de sanglans reproches ; il l'outragea & s'étant mis en colère, il donna le signal pour le tuer en disant : *Il est tems.* Alors le nommé *Tan-negui du Châtel*, ancien Domestique du feu Duc d'*Orléans*, qui avoit négocié l'entrevue sur le Pont, & promis la sûreté, par des Ser-mens les plus solennels, lui fendit le Visage avec une Hache d'Armes, & ses Complices l'achevèrent. Les Seigneurs de sa suite, qui par le Cérémoniel réglé ne devoient être que vix, mirent l'Epée à la main ; mais aiant tous été ataqués traîtreusement, leur Valeur fut inutile, le Seigneur de *Noailles* fut tué, d'autres blessés. Ils ne purent d'abord se retirer, ni avoir aucun secours, à cause des Barrières, qu'on avoit eu soin de mettre sur le Pont, pour les en empêcher. Ils entrèrent enfin dans le Château de *Montereau* ; mais ils furent obligés de se rendre sur la parole du Dauphin : M DUNOD rapporte qu'entre dix Seigneurs qui furent choisi. pour acompagner le Duc de *Bourgogne* sur le Pont, il y en avoit six du Comté de *Bourgogne*, savoir *Guillaume de Vienne de St. George* ;

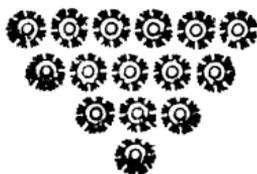
Antoine de Vergi de Champlitte ; le Seigneur d'Autrey ; Jean de Fribourg , Gouverneur de la Franche Comté ; Jean de Neuchâtel ; & Gué de Pontvillier.

Les Auteurs qui font mention des Assassins du Duc d'Orléans , & du Duc de Bourgogne , en parlent d'une manière bien différente : Les uns détestent le premier , & d'autres le second. Si on déteste celui là , pourquoi ne déteste t-on pas celui ci ? Peut on se préoccuper dans des cas de cette nature ? Les Flamans regardoient l'Assassinat commis en la Personne du Duc de Bourgogne , comme une Action exécrationnable. Leurs Auteurs faisant allusion à ses Armes & à sa valeur , traitent d'Impie le Dauphin , qui a tué ou fait mourir le Lion.

Impie Delphine cur occubuit per te Læo.

Neuchâtel

E. M* * * * *



A U X



AUX JOURNALISTES ,

*Pour servir d'Eclaircissement & de Correction à
la Lettre d'un Anonime de Tournai , inserée
dans le Journal de Novembre 1739. pag 56.*

M E S S I E U R S ,

J'Ai reçu depuis peu la Lettre d'un Ami ,
qui m'apprend que la *Défense du Marquis
D'ARGENS* , que j'avois pris la liberté de vous
faire parvenir , avoit paru dans votre Journal.
Sensible à l'honneur que vous avés bien voulu
faire à eette petite Pièce , permettés que je
vous en fasse mes très humbles remerciemens.
Je pourrai un jour vous dédomager de
cette complaisance , en vous procurant quel-
ques bagatelles , qui contribueront plus éfica-
cément à l'embellissement de votre travail.
C'est affés vous dire , *Messeurs* , que ce que je
vous promets , partira d'une Plume différente
de la mienne. Peu coutumé à écrire , je ne
suis point propre à manier un sujet de façon
à divertir mes Lecteurs. Il m'échape souvent
des expressions pu justes & sujettes à être mal
entendues. La Lettre de mon Ami ne m'en
T 3 que

a que trop convaincu. C'est sur quoi je vous prie de m'entendre un moment.

Il m'apprend que la maniere, dont je me suis exprimé, en parlant des Franchises de la Ville de *Lausanne*, avoit déplu à plusieurs Personnes de mérite; que j'avois affecté d'en parler, comme d'une Ville Souveraine & indépendante; & que je prêtois à ses Habitans des pensées, qui leur pouvoient faire du tort dans l'Esprit de leur Légitime Souverain. Si mes expressions ont produit un pareil effet; vous jugés, *Messieurs*, que je ne puis qu'être très fâché de les avoir employées. Faisant profession d'être honnête-Homme, aimant la Paix, & intimement persuadé que le bien d'un Etat, demande que les Sujets soient bien dans l'Esprit de leur Souverain; rien n'est plus éloigné de ma pensée, que le dessein de semer la Discorde. Si j'ai dit quelque chose d'oposé à ces sentimens, je l'ai fait par inadvertance, & je consens qu'on le regarde comme mal fondé & avancé légèrement. Mais comme cette satisfaction, quelque authentique qu'elle soit, pourroit paroître insuffisante, trouve bon, *Messieurs*, que j'entre dans quelque détail, & que j'explique clairement qu'elle a été ma pensée. Ce que je dirai calmera peut-être l'Esprit de ceux qui, pour m'avoir mal entendu, ou eu raison de s'alarmer.

Quand j'ai dit, que la Jurisdiction du Baillif

Et celle de la Ville de Lausanne étoient indépendantes ; que le Baillif n'avoit aucun droit de se mêler de leurs Affaires ; Et qu'elle ne prétendoit point relever de lui , je n'ai absolument point eu la pensée de la rendre indépendante des Seigneurs de BERNE ses légitimes Souverains. Tout ce que j'ai voulu dire par là , se réduit à ceci. La Commission du Baillif de Lausanne , ne s'étend point sur la Ville ; Et son Souverain a voulu qu'elle relevât immédiatement de lui. Honneur qu'il lui a accordé , par des raisons qui ne me sont point connues. On ne sauroit douter que ce n'ait été ma pensée. L'Adversaire du Marquis D'ARGENS l'avoit accusé d'élever la Ville de Lausanne jusqu'à la faire aller de pair avec MESSIEURS DE BERNE. Or j'ai tâché de faire voir que rien n'étoit plus mal fondé que cette accusation ; & que jamais il n'avoit avancé uue proposition si absurde. Peut-on penser après cela que j'ai prétendu dire que Lausanne étoit entièrement indépendante de Berne.

Dans le tems que j'écrivois cela , j'avois devant les yeux un Auteur , que rien ne devoit me faire soupçonner d'inexactitude. Son Ouvrage fut imprimé à Amsterdam en 1730. & a pour titre , *Etat Et Delices de la Suisse*. En parlant de Lausanne , il dit , que cette Ville jouit de belles Franchises , Et qu'elle est à peu près sur le pied de trois Villes de l'Argau , dont-il a parlé

plus haut. Je cherchai aussi-tôt ce qu'il dit de ces trois Villes : Voici ce que je trouvai. *Il y a dans l'Argau trois Villes considérables, qui sont sous la Souveraineté de BERNE, mais qui jouissent de très beaux Privilèges, ne dépendant point des Baillifs, mais relevant immédiatement de LL. EE. Ces Villes sont, Zoffingen, Arau & Brouk.*

Voilà, Messieurs, le Commentaire de mes expressions. Je n'ai fait que suivre le sentiment de mon Auteur, en appliquant à *Lausanne*, ce qu'il dit de ces trois Villes. Comme sa pensée n'étoit point de faire passer la Ville de *Lausanne* pour être indépendante, il y auroit de l'injustice à en soupçonner son Copiste. C'est ce dont je me flate de vous avoir convaincu.

Nous convenons, dirés vous, que vous n'avez point prétendu rendre la Ville de *Lausanne* Souveraine; mais il n'en est pas moins vrai, que vous avez commis des fautes grossières, en lui attribuant des Privilèges, qu'elle n'a point, & qu'elle ne prétend point avoir. *Sa Jurisdiction n'est point indépendante de celle du Baillif. Elle réève de ce dernier & il a droit de se mêler de leurs Affaires*: Tout autant de propositions directement opposées à celles que vous avez avancé, pour établir que la Ville de *Lausanne* n'étoit pas un Bailliage. Convenés donc de bonne grace, que vous vous êtes

êtes trompé, & que vous avez avancé témérairement ce que vous avez dit sur ce sujet. C'est à peu-près l'objection de mon Ami.

Ce seroit une extravagance bien grande à un Etranger, de prétendre mieux connoître la nature des Privilèges & du Gouvernement d'une Ville, que les Naturels du Pais. Ne vous attendés donc pas, *Messieurs*, à trouver ici la Defense des propositions qui ont été condamnées, par tous ceux d'entre vous, qui étoient en état de prononcer là dessus, avec connoissance de cause. Bien loin de là, je me fais un devoir de m'en rapporter à leur décision. Aussi-tôt que mon Ami m'a eu fait part de leur jugement, j'ai rectifié mes idées. Cela ne m'a pas même paru suffisant. J'ai voulu corriger mes expressions, & en faire un déshonneur public. Vous m'obligerés de lui donner place dans votre Journal. L'Apologie que j'ai faite du Marquis d'ARGENS, n'étant qu'un badinage littéraire entre l'Anonime & moi; on comprend aisément, que j'étois bien éloigné d'y faire entrer des Matières graves & serieuses. Dans ces sortes de choses, il faut un peu d'indulgence, & on ne demande pas dans un Ecrivain, qui badine, toute la justesse & toute l'exactitude d'un Politique. Prévenu de cette idée, je crus qu'il n'étoit pas nécessaire d'approfondir tout ce que je disois, des franchi-

ses de *Lausanne*. Je m'en tins donc à l'Auteur, que j'ai déjà cité, qui étoit le seul que j'eusse en main. C'a été mon unique guide, & c'est en le suivant que je suis tombé dans l'erreur. Si l'on se donne la peine de comparer les expressions de cet Ecrivain, avec les miennes, on s'apercevra bien tôt que je ne l'ai suivi que trop scrupuleusement. Mais pourquoi en laisser le soin à d'autres ? La comparaison que j'en ferai, d'un côté, me justifiera du reproche de témérité, & de l'autre, pourra engager quelqu'habile Homme de votre País à relever les autres fautes de cette nature, qu'il pourroit y avoir dans cet Auteur.

Tout ce que j'en extrairai se trouve dans le *Second Tome*, p. 185, 266, & 267. „ *Lausanne*, dit-il, *est sur le pié de trois Villes de l'Argœu, qui ne dépendent point des Baillifs, mais relèvent immédiatement de LL. EE. Le Baillif ne commande point sur la Ville. La Jurisdiction qu'il y a, ne comprend que l'Academie & les Etudians.* Lorsque les Bernois chassèrent le dernier Evêque, & le dépouillèrent, ils laissèrent aux *Lausannois* la Haute, Moyenne & Basse Jurisdiction sur la Ville & sur la Banlieüe; & ils leur don-

nerent encore toutes les Eglises Paroissiales & les deux Couvens, qui étoient dans

„ la Ville , avec leurs Revenus , & trois Cou-
 „ vens qui étoient hors de la Ville ; favoir,
 „ St. Sulpy , Montheron & Belles Vaux ; le
 „ tout , sous cette condition , qu'une partie
 „ de ces Rentes , serviroit à l'entretien des
 „ Ministres de la Ville. *Ainsi les Lausannois*
 „ *ont leur Conseil de 200 avec un Chef qu'ils*
 „ *choisissent d'entreux , & qu'on nomme Bour-*
 „ *guemaître ; un Conseil de 60 , tiré de celui*
 „ *là , & un autre de 28 , qui s'assemble fré-*
 „ *quemment , & traite les affaires . qui se pré-*
 „ *sentent à l'ordinaire. Ils établissent deux*
 „ *Châtelains pour administrer la Justice dans les*
 „ *deux Jurisdictions qu'ils ont hors de la Ville ,*
 „ *Montheron & St. Sulpy. La connoissance*
 „ *des Affaires criminelles , appartient au seul*
 „ *quartier de la Ville , qu'on apelle le Bourg,*
 „ *par une Concession de l'Empereur SIGIS-*
 „ *MOND. Quand on a quelque Malfaiteur à*
 „ *juger , on est obligé de prendre des Juges*
 „ *de ce Quartier là. Le Baillif n'a de Juris-*
 „ *dition proprement que sur les quatre Parois-*
 „ *ses de la Vaux.*

C'est en ces termes que s'exprime mon
 Auteur. De quel front aurois-je osé m'inf-
 crire en faux contre ce qu'on vient de lire ?
 N'aurois-je pas été très blamable de suposer ,
 sans raison , que cet Ecrivain s'étoit trompé ?
 Que pouvois-je donc faire de mieux que de
 le

le suivre, jusques à ce qu'on m'eut fourni de meilleurs Eclaircissemens? Je les ai reçus; je change d'idées; je reconnois que je me suis trompé; je le publie; que peut on exiger de plus de moi? J'ai l'honneur d'être très parfaitement.

MESSIEURS

A Tournai ce 1
Mars 1740.

Votre très-Humble, &
très-obéissant Serviteur.

* * *



NOUVELLES LITÉRAIRES.

F R A N C E.

LE 26. Novembre dernier, l'Académie des Belles Lettres de la ROCHELLE, tint sa Séance publique, dans la Salle du Gouvernement. Mr. MARTIN DE CHASSIRON, Directeur, en fit l'Ouverture par un très beau Discours sur les Caractères distinctifs de la Tragédie Grèquë & Françoisë; & Mr. l'Abé BRIAME la termina par un autre Discours, qui roula sur l'Importance de bien connoitre le Cœur humain,

humain, & de le bien peindre, pour réussir dans les Ouvrages d'Eloquence. Donnons quelques traits de cet excellent Morceau.

Il n'est pas moins important, dit *Mr. Briant*, pour l'Orateur habile; que pour l'excellent General, d'observer les circonstances de l'Action & le Caractère de l'Ennemi: Cette conduite, qui réussit aux fameuses Journées de *Salamine* & de *Pharsale*, eut, quoi que dans une espèce différente, un égal succès pour **DEMOSTHENE** & pour **CICERON**.

DEMOSTHENE réussit par l'Etude profonde qu'il fit du Cœur Républicain & du Caractère Athenien. C'est à ce plan qu'il conforma toutes les parties de son Art. L'Orateur Romain réussit par les mêmes voies: Il entre dans le Caractère du Peuple, lors qu'il traite la Cause de *Milon*, en sa présence. Il change de conduite & prend un ton plus élevé, lors qu'il s'adresse au Sénat & à l'Ordre Patricien. Mais si la République dispaeroit, si le Sénat n'est plus qu'une grande Ombre, **POMPEE** un vain Nom, *Rome* une Cour, l'Univers une Conquête, en un mot, si désormais tout est **CESAR**, admirés les ressources d'un Orateur né Républicain, devenu malgré lui Courtisan; & par la Noble Adresse avec laquelle il fait plier son Art superbe, pour humaniser le Maître du Monde, sentons de quelle importance il est, pour réussir dans les Ouvrages
d'Elo-

d'Eloquence, de bien saisir les dispositions du Cœur que l'on veut vaincre.

L'Auteur finit la première partie, par un Extrait du *Télémaque* & de l'*Oraison funèbre du Grand Condé*, qui lui donnent lieu de conclure que tous les prodiges que produit l'Eloquence, ont leur source dans la connoissance du Cœur humain, puis qu'au moien de cette connoissance, il n'est ni intérêt public, ni passion particulière, ni prétexte spécieux, ni feinte adroite, ni préjugés naturels ou suggerés, ni incompatibilité de sentimens, qui ne cèdent à la douce violence de l'Orateur.

Dans la seconde partie, M. *Briam*, prouve que l'Orateur est obligé par état, de peindre les Hommes, de les peindre d'après nature, de les intéresser, de les ménager . . . qu'il est supposé réunir en lui seul presque tous les autres talens, & les posséder au degré le plus éminent.

Comme le Philosophe, il doit remonter aux principes, & s'attacher à la simple Raison; mais au lieu que le Philosophe commande impérieusement, l'Orateur n'obtient rien que par les insinuations les plus douces. . . .

Comme Historien, l'Orateur doit être fidèle, concis, élégant: Il doit représenter le Cœur dans toutes ses faces & dans tous ses jours; il doit savoir produire toutes les Nations comme

me

me témoins, & les faire déposer, en faveur de la Vérité, au Tribunal du Cœur, qu'il ébranle par le poids, qu'il acable par le nombre, qu'il convaint par la clarté des Faits.

Comme le Poëte, l'Orateur est en possession de donner un tour figuré à ses expressions; il peut, il doit même imiter à propos le désordre des Passions, & se livrer à l'Enthousiasme; entrer en Société avec tous les Etres., mais sans sortir jamais du Caractère de la Nature, & sans sacrifier le vrai au brillant, ni au merveilleux de la Fiction. . . .

Mais si la Religion est ataquée, *continüe* Mr. Briam, les Bossuets, les Bourdalouës, les Massillons, empruntent du grand Art de développer & de peindre les Sentimens, la force & la lumière nécessaire pour dissiper l'Erreur, confondre le Libertinage, & démasquer l'Hypocrisie.

BOSSUET, par l'enchainement nécessaire des Principes les plus lumineux & des conséquences les plus frappantes, entraîne le Sophisme hors du Cahos, où il flote, comme dans son Élément propre. Cette Hyde déconcertée, par la peinture qu'on lui fait de l'oposition & de ses propres mouvemens, hésite enfin, palpite & expire aux termès de la Vérité, où une force victorieuse l'a comme insensiblement réduite.

BOURDALOUE perce la Nuit du Cœur, où se refuge le Libertinage: Il en bannit toutes
les

les passions que ce Cœur imposteur recèle : Que le nombre en est prodigieux ! Il n'en échape cependant aucune aux recherches du Grand Orateur. A mesure qu'il les produit , il a soin de les flétrir du Caractère odieux qui leur convient. Sous une main si sûre & si vive tout le Cœur frémit & s'ébranle....

MASSILLON , le Flambeau de la Foi , & le Fil de la Raison en main , entre dans un détail pénible & immense : Habile à démêler & à peindre les prétextes de l'Hypocrisie , & ces faux fuyans , presque imperceptibles , par où le Vice échape & se joue souvent de toute l'industrie des Hommes , dans un Labyrinthe aussi composé que l'est celui du Cœur.....

M. *Briam* finit par ce trait sur l'Eloquence du Bateau. Ici, *Messieurs*, quelle Image ! Où me transporte cette Eloquence vive sublime, passionnée ? C'est au milieu du Sénat François , où préside la Majesté de nos Rois Je resterois ébloui de la Pompe qui y règne , & de ces Marques Augustes de toutes les Dignités qui s'y représentent sous l'Hermine & la Pourpre ; mais un objet plus frappant m'occupe : Un Orateur le genou en terre, les yeux tournés vers le Ciel, fait éclater, d'une voix véhémence, les plaintes & les regrets de la France ; il la produit noyée de ses Larmes. . . . La France

éplorée apelle LOUIS par la Voix de TALON. . A des accens si tristes & si touchans , ô prodige ! le Ciel s'ouvre ; une lumière subite semble en descendre ; La Discorde en est aveuglée ; par desespoir elle se replonge dans ces goufres profonds , où sous le Règne du meilleur des Rois , la Sageffe triomphante d'un Ministre pacifique , paroît l'avoir enchainée pour toujours. . . .

L'Académie de SOISSONS délivrera, dans son Assemblée publique du Lundi 13. Juin 1740. le Prix qu'elle avoit annoncé pour 1739. Il consiste en une Médaille d'Or, de la valeur de L. 300. donnée par Mr. le Duc de Fitzjames, Evêque de Soissons. Le Sujet est le même que celui qui avoit été proposé pour 1739. savoir, 1°. *En quel tems le Nom de France fut-il donné à une partie des Gaules, & quelle en étoit alors l'étendue ?* 2°. *Quelle étoit l'étendue du Royaume de Clovis lors de sa mort ?* 3°. *Quel fut le partage des Etats de Clovis entre ses Enfants.* La Dissertation doit être d'une heure, ou d'une heure & demi de lecture. Dans l'examen des Ouvrages, on aura égard, non seulement au nombre & à l'étendue des recherches ; mais encore à la beauté du Stile & à la pureté du Langage. On peut adresser les Paquets à Mr. DE BRYNE, Président au Présidial & Secrétaire perpétuel de l'Académie, en les adressant.



LES TROIS COMERES

DUPEES,

AVANTURE GALANTE ET COMIQUE.

TROIS Dames, d'une Ville de France que nous n'enommerons pas, étant liées d'une Amitié fort étroite étoient presque inséparables. Elles avoient de l'Esprit, de la Beauté, beaucoup d'Enjouement, & cherchoient à passer agréablement leur tems. Toutes trois étoient mariées; mais cependant elles recevoient des Soupirlans, & soufroient qu'on leur conta des douceurs. La bonne chère étoit leur passion dominante, & un Repas bien ordonné pouvoit plus que toute autre chose les mettre de belle humeur. Il étoit dangereux de leur faire quelque avance sur cet Article. Elles prévenoient le plus souvent ceux qui avoient de la complaisance pour elles, & pour peu qu'ils parussent avoir dessein de les régaler, elles avoient une adresse si admirable de marquer la disposition où elles étoient de le souffrir, que c'étoit toujours une Affaire faite. L'une ou l'autre ne lioit jamais une Partie qu'elle n'y appellât ses deux Amies. Ce Commerce
alloit

alloit le mieux du Monde, & elles se trouvoient par ce Manége dans des Fêtes continüelles.

Un Jour qu'elles revenoient ensemble d'une Visite, elles rencontrèrent un jeune Cavalier, qui jusques là avoit échapé à leurs atques. Elles s'en firent honte réciproquement, & étant convenües de l'appeller, elles résolurent de le presser si vivement sur ce point, qu'il ne pût se dispenser de se mettre en fraix. Après les premières civilités, à peine eût il demandé, à quoi elles avoient desseïn d'emploier le reste du jour, que la plus hardie, prenant la parole, répondit, qu'elles en étoient embarrassées, & qu'il avoit le pouvoir de les tirer de cette peine, en leur donnant la Colation. Les termes étoient clairs & significatifs. Il falloit répondre précisément; & le Cavalier, qui étoit honête & poli, ne balança point à leur dire, qu'il accepteroit avec beaucoup de plaisir ce qu'on lui proposoit; mais que n'osant les mener chez lui à cause d'un Père sur l'âge & fort retiré, qui ne s'acomoderoit pas trop de la Visite des Dames, il craignoit fort que la Maison d'un Traiteur, qui étoit la seule qu'il avoit à leur offrir, ne les dégoûtât d'une Partie, qui à tous égards lui devoit être si agréable.

Les Dames, qui prirent ce Discours pour une défaite, ne voulurent point laisser échaper l'occasion: Leur penchant l'emporta sur le scrupule. Elles acceptèrent le parti, & dirent au Cavalier qu'il les conduisit. Un moment de rêve-

rie que cette résolution lui causa, acheva de leur faire croire, qu'il ne leur avoit parlé d'un Traiteur, que pour trouver moien de se dégager ; & elles se félicitèrent de l'hardiesse de leur résolution. Comme elles agissoient dans le même esprit, & qu'elles s'imaginèrent sans peine, qu'il ne leur seroit pas aisé d'en obtenir un second Régale, elles voulurent profiter largement de cette heureuse Journée.

Le Cavalier voulant se tirer de bonne grace de son Invitation, les mena chez un Traiteur de sa connoissance, qui étoit le plus fameux de la Ville. Il ordonna une Colation fort honnête, & fit entrer les Dames dans une Chambre très propre. Tandis que la Colation se préparoit, une de ces Dames, avouée des deux autres, sortit de la Chambre, sous quelque prétexte, & alla donner des Ordres nouveaux, qui furent si bien exécutés, que jamais on n'a servi, ni avec plus de profusion, ni avec tant de délicatesse. Ce furent des Bassins en Pyramides de tout ce qui peut faire un très splendide Dessert. Les Confitures seches tenoient leur place auprès des liquides, & on apporta de toutes sortes de Liqueurs en abondance. Le Cavalier qui n'avoit songé qu'à se tirer d'affaire honnêtement, & qui pour cet effet avoit donné des ordres convenables, fut fort surpris de se voir si liberal & si magnifique, lors qu'il y pensoit le moins. Les Dames attentives à sa contenance, remarquèrent aisément la peine que tant de dépense lui faisoit, & pour jouir avec plus de joie du trouble que lui causoit la vue de tant de Bassins, elles s'écrièrent malicieusement sur la somptuosité du Régale, & lui deman-

demandèrent, si c'étoit les traiter en Amies, que de les faire servir avec tant de profusion. Ces paroles furent accompagnées d'un souris mâlin, qui acheva de choquer le Cavalier. Il vit bien qu'on prétendoit le prendre pour Dupe; & prenant tout à coup la résolution de paier cette pièce par une autre, il se mit de la plus belle humeur, où il eût jamais été. Il mangea, il but, il chanta, & dès qu'une des Dames témoigna souhaiter quelque chose, il l'envoioit chercher aussi-tôt. Les Pyramides furent abandonnées au pillage, & chacune d'elle fit un Magasin de Confitures sèches, pour l'emporter. Cependant l'heure approchant, où les égards qu'elles devoient à leurs Maris les obligeoient de se séparer, il fut question de sortir. Le Cavalier les quita pour aller compter avec le Traiteur; & tandis qu'il arrêtoit la somme avec lui, & qu'il disoit tout exprès fort haut, qu'il y avoit de l'excès, il entendit les Dames sur l'Escalier qui faisoient de grands éclats de rire. Il baissa alors la voix, partagea la somme en quatre portions égales, en paia une, & après avoir dit au Traiteur que les Dames aquiteroient les trois autres, il sortit, sans se mettre en peine de leur dire adieu.

Elles l'attendirent longtems, & voiant qu'il ne revenoit point, elles crurent que le chagrin de se voir dupé, l'avoit obligé d'être incivil. Ainsi elles se préparèrent à s'en retourner sans Escorte; & comme elles prenoient leurs Gans & leurs Eventails, elles reçurent le Compliment du Traiteur. Jamais elles ne furent plus surprises. Elles se persuadèrent d'abord qu'il se moquoit d'elles, & prétendirent que les Femmes ne paioient jamais où il y avoit des Hommes;

mais

mais il affûra si positivement, qu'il n'avoit reçu que la quatrième partie de la somme arrêtée par le Cavalier, & qu'il ne les laisseroit pas sortir si elles n'achevoient de le satisfaire, qu'elles se regardèrent longtems sans savoir à quoi se déterminer. Par malheur aucune des trois ne s'étoit munie d'Argent. Il n'y avoit que le crédit qui les pût tirer d'embaras. Elles se nommèrent pour l'obtenir; mais le Traiteur fut inexorable. La somme étoit grosse pour des Femmes, & il falut que l'une d'entre-elles laissât un Diamant de *Vingt Louis*, qu'elle avoit au Doigt. On peut croire qu'elles ne sortirent pas avec la même joie qu'elles avoient marqué en entrant, & qu'elles pestèrent de la bonne manière contre le Cavalier qui leur avoit joué ce tour. Il y en eut pourtant une qui ne pût s'empêcher de dire qu'elles s'étoient attiré cette disgrâce, & qu'un galant Homme ne pouvoit jamais trouver plaisant, de se voir pris pour dupe.

Le Mari de celle qui avoit laissé son Diamant en gage, remarqua le soir qu'elle ne l'avoit point au Doigt, & demanda ce qu'il étoit devenu. Elle répondit qu'une de ses Amies l'avoit pris en badinant, & qu'elle la viendroit voir le lendemain, pour le rapporter. L'Amie ne vint point. Le Mari se mit de méchante humeur, dans la pensée que le Diamant étoit perdu, & comme la Dame ne se trouva pas en pouvoir de le dégager, parce que ses Amies furent paresseuses à lui envoyer de l'Argent, elle essuia quelque gronderies.

Pendant ce tems-là, ce Mari s'étant trouvé avec trois ou quatre de ses Amis, l'un d'entre eux qui devoit un Repas aux autres, les mena

au même lieu, où peu de jours auparavant les Dames s'étoient si bien régalingées à leurs dépens: A peine furent-ils à Table que le Traiteur étant entré, pour quelque chose qu'on lui demandoit, celui qui donnoit la Fête vit une Bague fort propre & d'un beau brillant au bout d'un de ses Doigts. Il la demanda pour l'examiner; & tous les autres aiant jetté les yeux dessus, le Mari la reconut, s'en saisit, & soutint que c'étoit un Diamant qui lui avoit été volé depuis quatre jours. Le Traiteur monta sur ses grands chevaux, dit qu'il n'étoit point un Voleur, & demanda avec grand bruit que son Diamant lui fut rendu. La Contestation fut grande, & pour rendre justice au Traiteur, il fut question de savoir par quelle Avanture une Bague, qui paroissoit être de Femme, lui étoit tombée entre les mains. Il conta la chose comme elle s'étoit passée; & ne connoissant point le Mari, il nomma les Dames, qui lui avoient laissé ce Diamant, aussi bien que le Cavalier qui les avoit amenées. Il ajouta qu'en atendant qu'on l'eut retiré, il avoit crû être en droit de s'en emparer pour l'interêt de l'Argent, qui lui étoit dû. Le Mari fut fort surpris d'apprendre que sa Femme étoit mêlée dans l'affaire. Comme il entendit raillerie, avec ses Amis, il fut le premier à rire de la piece que le Cavalier avoit faite aux Belles, païa le Traiteur, & emporta le Diamant qu'il avoit crû perdu. Cette Scène devenue publique, mortifia extrêmement nos trois Dames, & les rendit plus retenües & plus circonspectes.



T A B L E.

L ettre à Mr Roques sur les Idées innées & leur développement.	203
Reflexion sur l'Imposture	224
Usages particuliers de la Table du Grand Seigneur.	230
Observation de Chirurgie, sur une nouvelle Méthode d'amputer.	241
Epitre à M. le Comte de Clermont sur la mort de M. le Duc de Bourbon.	249
Lettre aux Editeurs ca leur envoiant des Vers sur le Printems.	251
Vers sur le Printems.	257
Madrigal.	257
Autre de Mr. De Voltaire.	258
Epigramme.	258
Début du Jurisconsulte Anonime de Suisse, sur les Causes célèbres & intéressantes.	259
Histoire du Comté de Bourgogne, avec des Observations.	267
Eclaircissement & Correction de l'Anonime de Tournai, à sa Lettre de Novembre 1739.	285
Assemblée de l'Académie de la Rochelle.	292
Extrait d'un Discours de l'Abé Briam dans cette Académie.	292
Prix de l'Académie de Soissons.	297
Les trois Comières dupées, Avanture galante & comique.	298

E R R A T A.

Page 206. L. 11. qui admettent l'Influence physique-lifés, qui admettent en partie &c.

Page 213. L. 15. conditions intérieures, ajoutés & extérieures.

Page 277. L. 12. & 13. du Parlement de Paris, lifés du Parlement de Dôle.

Journal de Fevrier P. 187. L. 4. & 5. Efacés ces mots :
Commu d'ailleurs par quelques autres Ouvrages.

Page 153 L. 8. Vides, lifés, Video.